FASCICULE 7 Prix : 0.60

HISTOIRE
ANECDOTIQUE
DE
LA GUERRE
DE
1914-1915

Par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

7

L'ARMÉE FRANÇAISE

a) LA MOBILISATION ET LE RECRUTEMENT
Equipement. — Instruction

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

3e ÉDITION



HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE LA

GUERRE DE 1914-1915

FASCICULE 7

L'Armée Française

a) La Mobilisation et le Recrutement.
Équipement et Instruction.

HISTOIRE
ANECDOTIQUE
DE
LA GUERRE
DE
1914-1915

PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

7

L'Armée Française
a) La Mobilisation
et le Recrutement
Équipement et Instruction

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

Cet ouvrage ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Nous estimons que bien des années se passeront sans doute avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté.

Plus simplement nous avons noté quand ils se produisaient et en les classant au fur et à mesure, de notre mieux, par catégories, les situations remarquables, les incidents multiples et pittoresques, les mesures spéciales qui caractérisent cette époque extraordinaire. Ainsi seront fixés les souvenirs de chacun et préparés de nombreux matériaux à l'usage de ceux qui, un jour, établiront l'histoire définitive de la guerre 1914-1915.

Chaque volume a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses. On n'y trouvera que des choses vécues, dont nous nous sommes efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

SOMMAIRE

L'ARMÉE FRANÇAISE

MOBILISATION ET CONCENTRATION
RECRUTEMENT, ÉQUIPEMENT
INSTRUCTION AVANT LE DÉPART POUR LE FRONT

L'ensemble des mesures destinées à faire passer la totalité de nos forces militaires du pied de paix au pied de guerre constitue la mobilisation. Il ne faut pas confondre la mobilisation avec la concentration, qui, elle, a pour but de porter les unités mobilisées sur toute l'étendue du territoire jusqu'à la partie plus restreinte dite zone des armées et qui forme la base des opérations.

La mobilisation de chaque unité précède donc sa concentration. Il n'y a d'exception que pour les troupes de couverture qui se concentrent dès l'ordre de mobilisation lancé, afin de permettre précisément cette opération en la protégeant et en arrêtant les attaques brusquées de l'ennemi au cas où elles se produiraient. C'est pour cette raison que les troupes casernées à proximité des frontières sont dès le temps de paix organisées à effectifs renforcés. Une compagnie, par exemple, au lieu de compter cent vingt-cinq hommes, comme cela existe dans les autres corps, possède, à peu de chose près, son effectif de guerre : deux cent cinquante hommes. Le matériel en voitures et en chevaux est également beaucoup plus déve-

loppé que dans les troupes casernées à l'intérieur du pays.

Une forte partie des troupes de couverture de la frontière de l'Est furent concentrées par mesure de précaution dans les derniers jours de juillet 1914, c'est-à-dire dès que la tension diplomatique et la mauvaise volonté de l'Allemagne devinrent évidentes. A plusieurs reprises depuis 1871 et notamment au cours des dernières années qui précédèrent la guerre, lors des incidents soulevés par l'Allemagne à propos du Maroc, la concentration partielle des troupes de couverture avait déjà été effectuée. Simple prévoyance dont personne ne pouvait prendre ombrage et qui d'ailleurs s'était réalisée, au moins en même temps, de l'autre côté du Rhin.

La mobilisation doit être préparée minutieusement en temps de paix et jusque dans les détails les plus infimes : rien ne saurait être laissé au hasard.

*
* *

Le décret de mobilisation. - Affiches et télégrammes. - Trois heures après...

Aux termes de la Constitution, le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres ; mais, comme chef du pouvoir exécutif, il dispose, sous la responsabilité des ministres, de la force armée (loi du 25 février 1875). C'est donc par un décret

du Président de la République que la mobilisation est ordonnée.

Nous voici au samedi 1er août au Palais de l'Élysée, à quatre heures et quart de l'après-midi. Non sans émotion, mais d'une plume résolue, M. Poincaré vient d'apposer sa signature au bas du décret préparé par M. Adolphe Pichon, secrétaire général de la Présidence, et qui est ainsi conçu :

Article premier. — La mobilisation des armées françaises de terre et de mer est ordonnée sur toute l'étendue du territoire français, en Algérie, dans les autres colonies et dans les pays de protectorat.

Art. 2. — En France, en Corse, en Algérie et en Tunisie, la mobilisation sera portée à la connaissance des populations au moyen d'affiches qui seront immédiatement placardées sur la voie publique.

Tout Français soumis aux obligations militaires devra se conformer aux prescriptions contenues dans ces affiches, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois.

Art. 3. — Dans les colonies (autres que l'Algérie) la mobilisation sera portée à la connaissance des populations par les soins du gouverneur.

Dans les pays de protectorat (autres que la Tunisie) elle sera portée à la connaissance des Français soumis aux obligations militaires par les soins des résidents généraux.

Art. 4. — Le présent décret entraîne l'appel à l'activité des hommes qui ont été désignés, dès le temps de paix, pour constituer les unités de douaniers ou de chasseurs forestiers, ainsi que les services accessoires de l'armée (trésorerie et postes, télégraphie militaire, sections de chemins de fer

de campagne, etc., et qui ont reçu, en conséquence, une affectation spéciale.

Art. 5. — Le droit de réquisition est ouvert sur tout le territoire français, en Algérie et aux colonies. Il s'exercera conformément aux lois et décrets en vigueur.

Dans les pays de protectorat, les réquisitions s'opéreront d'après les conventions arrêtées avec les gouvernements de ces pays de protectorat.

Art. 6. — Les autorités civiles, militaires, maritimes et coloniales sont chargées, sous leur responsabilité, de veiller à l'exécution des dispositions du présent décret.

Fait à Paris, le 1er août 1914.

R. Poincaré.

Un exemplaire du décret est porté aussitôt au ministre de la Guerre, M. Messimy, et au ministre de la Marine, M. Gauthier, qui le signent également et ont charge de faire immédiatement connaître à tous les personnages officiels intéressés ainsi qu'au public la décision du chef du pouvoir exécutif.

Le Ministère des Postes et Télégraphes est prévenu de la date du premier jour de la mobilisation générale. Avec droit de priorité la plus absolue, des télégrammes partent instantanément à l'adresse des généraux commandant les vingt et un corps d'armée et des directeurs du service télégraphique de chaque région de corps d'armée. Ces télégrammes contiennent ces simples mots : *La mobilisation générale est déclarée ; le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août.* Avec la même rapidité et en répétant les mêmes termes, généraux com-

mandants et directeurs régionaux avertissent télégraphiquement les préfets, sous-préfets, chefs de gare, généraux de division, de brigade, ainsi que les officiers qui commandent les garnisons moins importantes. Tout cela a pris une heure au maximum.

En même temps les directeurs régionaux du service télégraphique ont averti de la mobilisation les commandants de toutes les brigades de gendarmerie de leur ressort, car c'est aux gendarmes qu'il appartient de propager la nouvelle dans le public.

Au siège de chaque brigade ont été déposés en temps de paix des paquets ficelés et scellés, à raison d'un paquet par commune. Outre les affiches de mobilisation, dont le nombre varie suivant l'importance de la commune, le paquet contient une instruction sommaire sur les devoirs des maires, des lettres de convocation pour les membres civils des commissions de réquisition, un tableau de correspondance entre les jours successifs de la mobilisation et les dates du calendrier ainsi établi :

Le 1er jour de la mobilisation est le... 19...
Le 2e jour de la mobilisation est le... 19...
Le 3e jour de la mobilisation est le... 19...
Etc.

L'ordre de mobilisation est arrivé à la brigade. En prévision des événements les gendarmes qui auront à faire parvenir les paquets à destination sont là dans l'attente ; il n'y a donc qu'à leur remettre ceux dont ils sont chargés et qu'ils porteront soit à cheval, soit à bicyclette : tous connaissent d'avance leur

itinéraire qui ne comprend que trois ou quatre communes.

Une minute après la réception du télégramme, les gendarmes sont en route vers la première mairie. Ils remettent le paquet au maire et font écrire par ce dernier sur l'une des affiches qui lui sont destinées, et ceci *devant eux* afin que toute erreur soit évitée, la date du premier jour de la mobilisation.

L'affiche destinée uniformément aux trente-six mille communes de France est, en effet, ainsi disposée :

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le 1[er] jour de la mobilisation est le... 19...

Tout Français soumis aux obligations de la loi militaire doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du fascicule de mobilisation (pages colorées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre

TOUS LES HOMMES

non présents sous les drapeaux et appartenant :

1° *A l'Armée de terre,* y compris les troupes coloniales et les hommes des services auxiliaires ;

2° *A l'Armée de mer,* y compris les inscrits maritimes et les armuriers de la marine.

Les autorités civiles sont responsables de l'exécution du présent décret.

LE MINISTRE DE LA GUERRE.
LE MINISTRE DE LA MARINE.

Il suffit donc, pour que l'affiche imprimée soit complète, que le maire ait ajouté à la plume dans l'espace en blanc la date du premier jour de la mobilisation : Dimanche 2 août 1914. Aussitôt cette adjonction faite sur une affiche, le maire signe un reçu au gendarme et celui-ci se rend dans la commune où doit continuer sa tournée.

Quant au maire, il reproduit la date du premier jour de la mobilisation sur les autres affiches et fait placarder le tout dans les rues à des endroits déterminés à l'avance par l'autorité militaire : mairies, églises, écoles, places publiques, casernes, gares, etc. Les instructions portent également que le maire doit donner l'alarme en faisant sonner les cloches des églises. Dans le Nord de la France et dans les parties du Midi où il y a la cloche de l'Hôtel de Ville (le beffroi) celle-ci est mise en branle. Enfin le tambour de ville parcourt les rues de la commune et annonce la mobilisation.

Une copie du télégramme officiel est collée à la porte de chaque bureau de poste.

Dans les grandes villes, la date du début de la mobilisation est imprimée sur les affiches. En attendant les maires font poser sous leur signature une affiche très courte annonçant les deux choses essentielles à connaître : l'ordre de mobilisation et la date du premier jour. C'est ce qui s'est passé notamment à Paris où les

habitants ont connu la nouvelle à 4 h. 1/2 par les dépêches affichées à la porte des bureaux de poste et vers 5 h. 1/2 par les petites affiches blanches des maires des vingt arrondissements. Quant aux affiches officielles, elles ne furent posées que vers 7 heures du soir.

A ce moment-là, deux heures et demie après la signature du décret par le Président de la République, la publication de l'ordre de mobilisation était faite dans la presque totalité des communes de France et d'Algérie. Tout au plus pouvait-on excepter une centaine de communes situées dans les montagnes, à de grandes distances les unes des autres, et subdivisées souvent elles-mêmes en plusieurs hameaux. A dix heures du soir, d'ailleurs, c'était fini.

On voit combien sont simples les rouages actionnant cette énorme machine : une signature en bas d'un décret de quelques lignes, des télégrammes contenant seize mots et qui se reproduisent toujours les mêmes à tous les degrés de la hiérarchie postale : voici chacun prévenu et par là fixé sur ce qu'il doit faire.

*
* *

Les fascicules de mobilisation et la loi de trois ans.

Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août, dit le télégramme et répète l'affiche. Or tout homme soumis aux obligations militaires est possesseur d'un livret dont un fascicule de couleur spéciale est consacré à la mobilisation.

Qu'indique ce fascicule ? Le porteur du présent ordre devra se rendre le ...e jour de la mobilisation à la gare de ... (ou bien, s'il est convoqué dans la commune ou très à proximité de la commune où il habite, à la caserne de ...), à ... heures. Si le titulaire du livret est chargé d'une mission spéciale, cette mission est indiquée avec l'endroit, le jour et l'heure où il devra se trouver ; si le titulaire ne doit être convoqué qu'ultérieurement, le fascicule énonce qu'il restera dans ses foyers et attendra, selon le cas, soit une convocation individuelle, soit une convocation par voie d'affiches. Tout cela est d'une clarté, d'une précision qui ne sauraient laisser place à aucune ambiguïté.

Et à l'usage des intelligences simples qui risqueraient de ne pas discerner avec certitude la date du neuvième ou du quinzième jour de la mobilisation auquel leur livret militaire les convoque, il existe, on l'a vu plus haut, un tableau de correspondance entre les jours successifs de la mobilisation et les dates du calendrier. Le maire de la commune a rempli les blancs et affiché le tableau. L'intéressé n'aura qu'à le consulter pour savoir, par exemple, que le neuvième jour de la mobilisation est le lundi 10 août et le quinzième le dimanche 16 août. Personne n'est donc en droit, s'il se trouve en défaut, d'exciper de son ignorance.

*
* *

Que l'autorité militaire ait pu préparer ainsi la besogne de chacun et lui faire connaître ce

qu'elle attend de lui à une heure fixée, la chose est déjà admirable, mais l'époque où la mobilisation générale se produisit la rendit encore plus étonnante.

Le 7 août 1913 était promulguée la loi rétablissant le service de trois ans et allongeant de trois années, une au début (vingt ans au lieu de vingt et un ans) et deux à la fin (quarante-huit ans au lieu de quarante-six ans), la durée des obligations militaires. Par suite de cette prorogation et aussi du plus grand nombre d'hommes présents sous les drapeaux (trois classes au lieu de deux) le plan de mobilisation générale avait dû être profondément remanié.

Dans le courant de mars 1914 les bureaux de recrutement recevaient de l'Etat-Major général un plan de mobilisation, dit plan 16, réglant la répartition de nos forces selon un dispositif nouveau. Se conformant à ces prescriptions les bureaux de recrutement durent changer les fascicules de 60 o/o des hommes appelés dès les premiers jours de la mobilisation générale. Plus d'un million de fascicules furent ainsi l'objet d'un remplacement. Trois mois plus tard, les fascicules étaient entre les mains des intéressés.

Les bureaux de recrutement avaient eu à préparer une autre série de fascicules destinés à des hommes de seconde ligne et ne devant leur être remis qu'après l'ordre de mobilisation. Une demi-heure après réception dudit ordre tous ces fascicules spéciaux, préalablement classés par arrondissements de Paris ou communes de la banlieue, étaient déjà expédiés par les bureaux de recrutement de la Seine.

Si les commandants des bureaux de recrutement n'avaient pas mis autant de diligence à exécuter les prescriptions du plan 16 établi par l'État-Major général, des centaines de milliers d'hommes n'auraient su où aller ou, pis encore, se seraient rendus dans des directions qui ne concordaient plus avec le nouvel ordre de bataille.

Que se serait-il passé d'autre part si l'Allemagne, au lieu de déclarer la guerre le 3 août, l'avait fait quelques mois plus tôt, nous surprenant en plein travail de répartition des effectifs ? Les Allemands furent-ils mal informés ou eurent-ils eux-mêmes à résoudre des difficultés intérieures leur interdisant de devancer l'heure de l'attaque ? Sans doute plus tard l'histoire nous fixera sur ce point.

*
* *

Au moment de la mobilisation la répartition des classes mobilisables dans les armées active, territoriale et leurs réserves était la suivante :

Armée active (sous les drapeaux au moment de la mobilisation). — Classes de 1913, 1912, 1911.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900.

Armée territoriale. — Classes de 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887.

Soit au total vingt-sept classes dont trois pour l'armée active, onze pour la réserve de l'armée active, sept pour l'armée territoriale, six pour la réserve de l'armée territoriale.

Cette répartition était valable jusqu'au 30 septembre 1914. A cette époque la classe 1887 eût dû normalement être libérée, mais en temps de guerre la libération des classes était suspendue. A ces vingt-sept classes devaient au contraire successivement s'ajouter, en septembre 1914 la classe 1914, puis, par des devancements d'appel sanctionnés par les Chambres, en décembre 1914 la classe 1915, en avril 1915 la classe 1916 ; le Ministre de la Guerre disposait donc à cette dernière date de trente classes. En outre, au mois d'avril 1915, commençaient les opérations du recensement de la classe 1917.

*
* *

La nuit du 1er au 2 août.

La mobilisation des hommes pris individuellement porte sur plusieurs semaines. Beaucoup ne sont appelés que le quinzième, le vingtième, le trentième jour de la mobilisation. Certains même, et parmi ceux-ci la majorité des réservistes des six classes de la territoriale, ne seront convoqués qu'après plusieurs mois de guerre.

Mais la mobilisation des unités : régiments d'active, de réserve, de territoriale doit s'effectuer plus vite, la concentration de toutes les

troupes devant être un fait accompli le vingt et unième jour de la mobilisation.

L'appel des hommes est donc combiné de telle sorte qu'en quelques jours les régiments d'active aient reçu un nombre suffisant de réservistes pour compléter leurs effectifs du temps de paix et que les régiments de réserve et de territoriale soient constitués à effectifs normaux. Une fois ces unités mises sur le pied de guerre et parties pour la zone des opérations, d'autres hommes arriveront au dépôt de chaque corps pour assurer le remplacement des pertes éprouvées.

Deux principes commandent donc l'échelonnement des appels : avoir toujours dans les dépôts assez d'hommes pour tous les besoins auxquels il faut répondre, ne pas en appeler trop à la fois afin d'éviter un encombrement gênant et dispendieux.

La mobilisation générale commençait le dimanche 2 août à minuit. Tous les hommes convoqués pour le premier jour : réservistes de l'armée active et gradés de l'armée territoriale, n'habitant pas la commune où ils devaient se rendre, partaient au milieu de la nuit les uns à pied, les autres, ayant de plus longues distances à franchir, par chemin de fer, chacun suivant à ce sujet les indications du livret militaire. Tous devaient emporter avec eux un jour de vivres.

A travers les campagnes, pendant la nuit du 1er au 2 août qui fut si belle, des milliers de groupes de mobilisés marchèrent de façon à arriver à la caserne désignée dès les premières heures de la matinée.

Les gares des villes étaient dans une animation extraordinaire ; sans arrêt, les hommes se présentaient et prenaient place dans les trains spéciaux aménagés pour les conduire jusqu'à leurs diverses destinations. Dès qu'un train partait il était remplacé sur le même quai par un autre convoi qui ne tardait pas à s'emplir. Et tout cela se passait avec un ordre et une régularité remarquables. Ceux qui ont assisté à ce spectacle dans les diverses gares de Paris, de Lyon, de Toulouse, de Bordeaux et autres grandes cités ne l'oublieront jamais.

Aux gares d'arrivée, des officiers et sous-officiers attendaient les réservistes de chacune de leurs unités. Une rapide vérification du livret, un premier classement par compagnies ou batteries, un alignement, et à droite par quatre dans la direction de la caserne ou du cantonnement. Dans ce court trajet, combien revécurent par la pensée le premier contact avec le métier militaire, lorsque, plus jeunes, ils arrivaient dans la même gare pour accomplir leurs années de service. C'était le même accueil, le même défilé à travers la ville encore à moitié endormie, mais il ne s'agissait alors que de faire l'apprentissage de la guerre. Apprentissage bien inutile, disaient certains, puisqu'il n'y aura plus jamais de guerre ! Et cependant ce qui semblait impossible s'est produit ; en dépit des théoriciens pacifistes, l'heure de la lutte terrible a sonné.

Les dimanche 2, lundi 3 et mardi 4 août, les départs furent aussi fréquents, mais le lundi et le mardi ce furent surtout les territoriaux qui

s'en allèrent rejoindre leurs cadres, lesquels les attendaient depuis vingt-quatre heures.

La plus forte partie des réservistes et des territoriaux étaient mobilisés le mardi soir. Chaque jour suivant de nouveaux contingents plus ou moins importants s'en iraient à leur tour, mais sans nécessiter l'emploi de trains spéciaux. Le principal effort des chemins de fer allait maintenant porter sur la concentration des troupes.

*
* *

Le journal de mobilisation. - Dans les casernes. - Le régiment s'apprête.

Si la mobilisation et la concentration constituent deux opérations très distinctes, on ne peut cependant attendre la fin de la première, même en dehors des régions de la frontière menacée, pour entreprendre la seconde. Les troupes de couverture risqueraient de se voir opposer des forces par trop considérables.

Donc, dès l'après-midi du samedi 1er août, les régiments d'active, dans toutes les casernes de France, se mirent sur le pied de guerre.

La base du travail est fournie par le plan de mobilisation que chaque chef de corps, de service ou d'établissement s'applique, chacun en ce qui concerne son unité, à perfectionner sans cesse. Chaque année ce plan est examiné, modifié s'il y a lieu, et approuvé par le général commandant le corps d'armée et par le Ministère de la Guerre.

Tous les corps de troupe, services et éta-

blissements militaires tiennent, d'après les principes énoncés dans le plan de mobilisation, un journal de mobilisation rédigé pour leur usage spécial. C'est une sorte d'aide-mémoire indiquant, minute par minute, ce qui devra être fait les premier, deuxième, troisième, etc. jours de la mobilisation. Ce journal est tellement détaillé, le rôle de chacun des gradés, du plus élevé au plus modeste, ou des ouvriers spéciaux, est tracé de façon si claire qu'aucune hésitation, qu'aucune démarche inutile ne pourront se produire.

Si le régiment a son journal de mobilisation, le bataillon, l'escadron, la batterie possèdent un carnet de mobilisation qui répète en ce qui concerne la subdivision du régiment les indications données par le journal. Au carnet est joint un dossier contenant toutes les pièces indispensables à l'officier commandant : liste par classe des hommes devant rejoindre, situations d'effectifs par grades, bons de distribution, plan du cantonnement de mobilisation de l'unité. Chaque lieutenant, sergent, caporal a un carnet de section, de demi-section ou d'escouade conçu sur des principes identiques.

L'annonce de l'ordre de mobilisation est, dans ces conditions, le déclic qui fait jouer toute la machine sans bruit ni sans efforts apparents. Chacun sait ce qu'il doit faire, chacun va où il doit aller et rapporte ce qu'il doit rapporter.

On pense bien d'ailleurs que, dans l'après-midi du samedi 1er août, tous étaient à leur poste. Depuis plusieurs jours, les nombreux officiers absents, car c'étaient les vacances, avaient

été rappelés d'urgence, de même que tous les autres permissionnaires pour quelque cause que ce fût. Colonel, commandants, capitaines avaient tenu à s'assurer une dernière fois que tout était prévu et qu'aucun à-coup ne pouvait survenir.

Le colonel vient d'ouvrir le télégramme annonçant la mobilisation générale : des cyclistes partent en hâte chercher à leur domicile les officiers qui ne sont pas à la caserne, le clairon du poste appelle les sergents-majors de chaque compagnie pour des instructions rapides, les hommes gagnent leurs chambrées et s'alignent au pied de leurs lits.

On commence par l'habillement des hommes. Chaque magasin de compagnie, d'escadron ou de batterie possède en capotes, pantalons, vestes, képis, chaussures une collection complètement neuve, dite collection de guerre, assez importante pour habiller à neuf, des pieds à la tête, l'effectif complet lors de la mobilisation. Les pantalons sont parfois un peu longs, les capotes un peu larges, en hâte les tailleurs de la compagnie ajustent pendant que les hommes recousent les boutons.

Toutes les pièces de l'équipement : sacs, courroies, cartouchières, ceinturons, musettes sont remplacées par des pièces neuves ; enfin les soldats reçoivent des paquets de cartouches de fabrication récente et des vivres de réserve : légumes secs, boîtes de conserves.

Sont distribuées également les plaques d'identité qui portent le nom de chacun et permettent de le reconnaître s'il est blessé ou tué.

Pendant que tout ceci s'accomplit sous la surveillance des officiers et gradés, les majors du régiment procèdent par compagnie à une visite médicale des hommes, afin de déterminer ceux qui sont en état de supporter les fatigues de la campagne : les *aptes*, et ceux qui, au contraire, devront, pour raison de santé, rester momentanément au dépôt : les *inaptes*. Ces décisions sont sans appel possible.

Dans les cours, le travail n'est pas moindre, on charge les voitures de compagnie et les fourgons de régiment de tout ce qu'ils doivent contenir, les cantines des officiers sont apportées par leurs ordonnances, les chevaux et mulets qui viennent d'être réquisitionnés sont répartis entre les attelages.

Dans les régiments de cavalerie et d'artillerie cette arrivée des chevaux réquisitionnés joue naturellement un rôle des plus importants. Toutes les bêtes sont soumises à un examen minutieux.

Une fois vêtus, équipés et visités, les hommes des unités, si le départ n'est pas immédiat, se rendent dans les cantonnements de mobilisation auxquels sont affectés en tout ou en partie divers bâtiments publics : collèges, écoles, halles, docks, locaux industriels et commerciaux. Tous ces locaux doivent être évacués sur-le-champ, dans la partie affectée à la troupe, par leurs occupants ordinaires.

Il y a quelques heures à peine que l'ordre de mobilisation est lancé, déjà tout est prêt. Encore un jour ou deux pour permettre l'arrivée et l'équipement des réservistes destinés à complé-

ter les effectifs, et le régiment sera en état de partir pour la destination qui lui est réservée et que le colonel lui-même ignore d'ailleurs absolument.

*
* *

Le rôle des chemins de fer. - Le personnel militarisé. - Les plaisirs du voyage.

Les chemins de fer auront joué un rôle capital dans la guerre 1914-1915, mais c'est durant les périodes de la mobilisation et de la concentration que leur utilisation aura été la plus grande et la plus décisive en servant, d'une part, à amener des centaines de milliers d'hommes du lieu de leur résidence jusqu'à celui du dépôt où ils devaient être équipés ; d'autre part, à conduire les régiments sur le pied de guerre, sauf les régiments casernés à la frontière de l'Est, à l'endroit de leur concentration.

L'organisation des chemins de fer en temps de guerre est régie par la loi du 28 décembre 1888 et le règlement du 19 novembre 1889.

Dès qu'il a été touché par l'ordre de mobilisation, le directeur d'une Compagnie de chemins de fer n'est plus directeur mais devient commissaire technique du réseau. Il ne dépend plus de son Conseil d'administration, mais uniquement de l'autorité militaire. Quant aux membres du Conseil d'administration, tout-puissants il y a encore une minute, ils n'ont plus rien à voir dans le trafic. De même le réseau de l'État passe

de la dépendance du Ministère des Travaux Publics à celle du Ministère de la Guerre.

C'est la commission du réseau, composée de l'ex-directeur et d'un officier commissaire militaire, qui prend la direction. Elle siège à un point quelconque du réseau, désigné en temps de paix, mais tenu rigoureusement secret.

Du haut en bas de l'échelle administrative est appliqué automatiquement le même principe. Les inspections principales sont supprimées et remplacées par des sous-commissions où entrent l'inspecteur principal militarisé et un représentant de l'armée. Dans toutes les stations, le chef de gare devient commissaire technique et se voit adjoindre un commissaire militaire. Les grandes gares prennent le nom de gares régulatrices ; ce sont elles qui régleront le triage des trains ; une commission régulatrice dans laquelle est entré le chef de gare administre chacune d'elles.

Quant aux ingénieurs, ouvriers et employés titularisés du personnel des chemins de fer, ils sont également militarisés mais se divisent en trois parties. Les uns restent en place, les autres prennent rang dans les sections des chemins de fer de campagne, d'autres enfin sont mobilisés sans affectation spéciale.

Dès la mobilisation, l'ensemble des réseaux de chemins de fer constitue deux zones ayant chacune un régime spécial : la zone de l'intérieur placée sous les ordres du ministre de la Guerre, la zone des armées placée sous les ordres du commandant en chef des armées ; la ligne de démarcation de ces deux zones, qui varie au cours des opérations, étant déterminée

par le ministre de la Guerre. Dans la zone de l'intérieur, c'est le personnel ordinaire qui est employé ; dans la zone des armées, ce sont le 5e régiment de génie, dit des chemins de fer, et les neuf sections des chemins de fer de campagne qui fonctionnent. Quand notre armée avancera, ce sera le régiment du génie qui exploitera les voies et le matériel conquis sur l'ennemi, que notre avance se développe encore et cette exploitation passera aux sections de chemins de fer de campagne, le génie restant toujours en contact avec la première ligne de combat. En cas de recul, le même phénomène se produira en sens inverse, les sections de chemin de fer de campagne abandonnant l'exploitation au fur et à mesure du retrait des troupes pour la laisser aux mains du génie. C'est ce qui s'est passé pendant la retraite qui précéda la bataille de la Marne.

Les sections des chemins de fer de campagne sont constituées par des prélèvements faits dans les diverses compagnies de chemins de fer à tous les degrés de la hiérarchie. Ces sections portent l'uniforme du génie avec, comme marque distinctive, une bande rouge au képi. Les ingénieurs et employés supérieurs sont officiers.

Les agents et les sous-agents faisant partie des sections de campagne rejoignent à la mobilisation leur corps selon les indications de leur fascicule de mobilisation.

Après la grève des chemins de fer de 1910 qui aurait pu avoir de si graves conséquences si une déclaration de guerre était survenue à cette

époque, le gouvernement décida d'embrigader tous les employés et ouvriers des chemins de fer, non versés dans les sections des chemins de fer de campagne, en subdivisions complémentaires. Ce sont ces subdivisions complémentaires qui exploitent les chemins de fer situés dans la zone de l'intérieur et restent dans les postes qu'elles occupaient en temps de paix.

Les employés des subdivisions complémentaires n'ont pas d'uniforme militaire mais portent un brassard, signe de leur militarisation. Chaque agent ou sous-agent est muni d'une feuille nominative qui le fixe très nettement à cet égard : « Aussitôt l'ordre de mobilisation publié, y est-il écrit entre autres choses, il devra se considérer comme mobilisé et complètement soumis, par conséquent, aux lois militaires. » Aussi, en cas de faute dans le service, l'agent ou le sous-agent est-il puni de prison et se trouve-t-il passible, en cas d'infraction grave, du Conseil de Guerre.

D'autre part les agents qui sont depuis moins de six mois à la Compagnie ou ceux que l'on n'emploie qu'à la journée partent selon la classe à laquelle ils appartiennent et sans affectation spéciale. Cette dernière catégorie, soumise aux règles ordinaires de la mobilisation, représente plusieurs milliers d'hommes.

*
* *

Maintenant que la situation faite au personnel a été exposée, il nous sera plus facile d'indiquer comment se sont passées sur les chemins de fer

les périodes de mobilisation et de concentration.

L'annonce de la mobilisation a supprimé tout l'horaire coutumier de chaque réseau, c'est un livret spécial de marche des trains, soigneusement étudié depuis longtemps par la Commission du réseau, qui est entré en vigueur.

Il n'y a plus de trains de luxe, plus de trains rapides, plus de trains express, tous les trains sont omnibus et, s'arrêtant par conséquent à chaque station, doivent marcher à même allure, environ vingt-cinq kilomètres à l'heure.

Ce système permet de lancer sur les voies tous les trains militaires indispensables. Du moment qu'il n'y a plus de différence de vitesse, peu importe leur nombre, chaque train n'entrera en station que lorsque le convoi qui le précède l'aura quittée et que l'aiguilleur aura indiqué la voie libre.

Les trains de voyageurs sont réduits à deux au maximum dans chaque sens et par jour, même sur les lignes principales, pendant la période de mobilisation. Soumis à toutes les nécessités militaires, ils peuvent être arrêtés en cours de route aussi longtemps qu'il le faut et même supprimés, aucune réclamation ne saurait être admise et le voyageur grincheux risquerait tout simplement le Conseil de Guerre.

Déclarons d'ailleurs que tous ceux et toutes celles qui durent voyager pendant la mobilisation se soumirent de bonne grâce aux exigences de la Défense Nationale.

On vit des trains mettre vingt-cinq heures entre Paris et Lyon, au lieu des douze heures qui sont d'ordinaire accordées aux trains

omnibus pour ce parcours, des trains entre Paris et Saint-Omer subirent, lors des opérations importantes vers le Nord, cinq ou six heures d'arrêt, c'est-à-dire plus que la totalité de la durée du trajet normal. Parfois les voyageurs se trouvaient de la sorte bloqués, en pleins champs, à l'heure des repas.

Les civils qui, à d'autres époques, eussent pesté à l'envi contre « la sale Compagnie », ne s'émotionnaient pas pour si peu de chose. Ils allaient jusqu'aux fermes voisines chercher du pain, du lard, des œufs, et ils faisaient la popote de leur mieux : un trou pratiqué dans le sol permettait de cuire sous la cendre des pommes de terre délicieuses. Quant à ceux qui avaient eu la sagesse d'emporter des provisions, ils partageaient volontiers avec leurs compagnons de route.

C'est ainsi que, pendant les chaudes journées du mois d'août, s'improvisèrent des pique-niques pittoresques sur les talus des voies de chemins de fer couverts d'herbes et de pâquerettes. L'union sacrée s'affirmait dans l'échange des victuailles et l'entrain des convives. Et quand le prochain signal indiquait que la voie était devenue libre, on chantait la *Marseillaise* avant de regagner les compartiments.

Tout le matériel des chemins de fer étant considéré comme réquisitionné, les réseaux des diverses Compagnies ne présentent plus d'intérêt au point de vue du matériel ; locomotives et wagons, qu'ils soient du Nord, de l'État, du P.-L.-M., de l'Est, de l'Orléans ou du Midi, évolueront indifféremment à travers toute la

France selon les besoins des troupes et quelle que soit leur provenance. De même les commissions des gares ont le droit de prendre le matériel partout où il se trouve, même en dehors du réseau dans lequel celle-ci opère.

Les mécaniciens et chauffeurs accompagnent la machine sur laquelle ils sont montés au point de départ primitif partout où celle-ci doit successivement se rendre. Là où le mécanicien ne connaît pas la ligne suivie, un agent technique dans chaque secteur monte sur la machine et sert de pilote.

Pour toute locomotive, il y a double équipe de chauffeurs et de mécaniciens, un mécanicien et un chauffeur dorment dans des hamacs disposés dans le fourgon attelé à la locomotive pendant que l'autre équipe conduit le train. Grâce à cette organisation et aussi au dévouement de braves gens qui savaient apprécier toute l'importance de leur mission, les doubles équipes ont, pendant le mois d'août, conduit en moyenne des trains pendant trente à quarante heures. Des doubles équipes furent même de service pendant cinquante heures et davantage. Le record atteint fut de cinquante-six heures, ce sont des mécaniciens et chauffeurs du réseau de l'État qui le détiennent.

Mécaniciens et chauffeurs ne savent jamais où ils seront demain, il est donc impossible de les payer. Pour leur permettre de se nourrir, des cantines ont été aménagées à leur usage dans les gares importantes. Chacun d'eux a touché à la mobilisation un carnet de bons de vivres donnant droit chaque jour à un repas

chaud et à un repas froid avec quart de litre de vin et quart de litre de café. Les bons sont valables à n'importe quelle cantine de n'importe quel réseau. Les Compagnies pendant la mobilisation et la concentration ont ainsi fourni près de deux cent mille repas. Des dortoirs ont été d'autre part organisés pour le personnel dans un grand nombre de gares.

*
* *

Un régiment dans le train. - Du Havre à Châlons-sur-Marne. - Les gares régulatrices.

Les explications qui précèdent vont nous permettre d'assister au transport d'un régiment pour le front. D'où qu'il vienne, si loin qu'il aille, le régiment ne doit jamais être transbordé en route. Chaque homme arrivera au point fixé dans le même wagon qui l'a pris au point de départ et tout le long du parcours c'est la même locomotive qui le remorquera.

Le train doit partir, supposons-le, du Havre. Le commissaire militaire de la gare a reçu l'ordre de faire préparer, pour 15 heures, trois trains destinés à trois bataillons d'un régiment d'infanterie. Il en avertit le commissaire technique (en temps de paix, le chef de gare) et celui-ci s'occupe de former les trains pour l'heure indiquée. Si les wagons nécessaires sont en gare, il les utilise ; au cas contraire il télégraphie dans les gares voisines pour réquisitionner des wagons jusqu'à ce que les trois

trains soient complets. Les trains sont formés soit de wagons à voyageurs : 3e classe pour la troupe, 1re ou 2e classe pour les officiers, soit de wagons couverts à marchandises dans lesquels des bancs ont été disposés. C'est en prévision de cette destination que tant de ces wagons portent extérieurement cette inscription en lettres blanches : Hommes 36 à 40, chevaux (en long) 8. Les chevaux du régiment sont transportés dans des wagons à marchandises couverts, ou, à défaut, dans des wagons découverts. En tout cas, les wagons découverts serviront pour les voitures de compagnie, les voitures régimentaires et l'artillerie.

En général, le train se compose de cinquante voitures, mais sa composition et le type des voitures employées varient naturellement selon l'importance du contingent et l'arme à laquelle appartient l'unité transportée. Pour des cavaliers le nombre des wagons-écuries sera plus grand que celui des wagons destinés aux hommes ; pour des artilleurs, il faudra une grande proportion de wagons découverts pour le transport des canons et des caissons. Tout ceci est d'ailleurs prévu et décrit dans les instructions remises au début de la mobilisation au commissaire technique et au commissaire militaire.

Le régiment arrive. La manœuvre d'embarquement a été souvent répétée en temps de paix aussi bien pour les chevaux, les voitures que pour les hommes, chacun sait donc ce qu'il doit faire. Si le quai ne se trouve pas à la hauteur des wagons, ce qui est malheureusement en

France le cas le plus fréquent, des ponts volants permettent de faire monter chevaux et voitures dans les wagons qui leur sont destinés. Les hommes se placent dans les wagons, par escouades et par sections, avec leurs caporaux et sous-officiers, le sac sous les bancs, le fusil entre les jambes ; quant aux officiers, ils se réunissent dans le wagon de 2e classe ou de 1re classe réservé pour eux.

Personne au départ ne connaît la véritable destination du train, ni les commissaires technique et militaire, ni le colonel, ni le chef de train, ni le mécanicien, ni le chauffeur. S'il en était curieux, le colonel pourrait simplement apprendre ce que contient le pli que le mécanicien vient de recevoir. Nous sommes au Havre et le mécanicien lit qu'il doit conduire le train à Mantes ; mais est-ce pour rester dans cette ville, est-ce pour aller plus loin ? Mystère absolu.

Le train part. Il va à l'allure de vingt-cinq kilomètres, s'arrête à toutes les gares, ne repart que sur l'ordre du commissaire technique de la station ; le voici enfin à Mantes.

A cette station, le commissaire technique qui a été prévenu du passage de ce train avec le numéro qu'il porte et sa composition remet au mécanicien un nouveau pli cacheté. Ce pli porte que le train ira à Versailles.

On quittera donc à Mantes la grande ligne du Havre à Paris pour prendre l'embranchement qui conduit à Versailles par Plaisir-Grignon.

A Versailles, autre pli. Il s'agit maintenant de quitter le réseau de l'État et par la Grande-

Ceinture de gagner Noisy-le-Sec (réseau de l'Est).

En cette dernière localité, un autre pli annonce que le train doit être conduit à Châlons-sur-Marne (grande ligne de Paris-Nancy).

Voici le train arrivé en gare de Châlons-sur-Marne. C'est seulement à l'arrêt dans cette station que mécanicien et voyageurs apprendront que Châlons-sur-Marne était le lieu de destination du régiment parti du Havre.

Il est possible maintenant que le régiment fasse un long séjour à Châlons, qu'il continue sa route par étapes, qu'il reparte en chemin de fer dans quelques heures pour une autre destination. Chefs et soldats doivent se résigner à l'obéissance la plus passive. Le secret sur tout ce qui se passe est d'une importance capitale avec un adversaire qui pratique l'espionnage à haute dose.

Quant à la locomotive, aux wagons, au personnel, ils seront renvoyés au Havre, qui fut leur point de départ, à moins que l'autorité militaire n'en ait justement besoin à la gare de Châlons-sur-Marne ou dans une gare de la région pour être envoyés dans une tout autre direction : Arras, Tours, Lyon, Cherbourg... peu importe !

Et il en sera ainsi tant que durera la guerre. Ce n'est qu'à la conclusion de la paix, lorsque les troupes auront été renvoyées dans leurs dépôts et que les chemins de fer auront été démilitarisés, que personnel et matériel réintégreront obligatoirement leurs réseaux et, dans ces réseaux, leurs points d'attache. Jusque-là le

personnel ou le matériel y retourneront dans un court délai ou au contraire se livreront à de multiples pérégrinations avant de les rejoindre. Tout dépendra du service et personne n'aura licence d'y trouver à redire.

Dans ces conditions il n'existe plus pour le personnel de repos hebdomadaire ni de vacances. Il est traité comme le sont des soldats, avec cette différence appréciable toutefois qu'il continue à gagner ses appointements et ses indemnités de déplacement du temps de paix.

Les principes qui régissent le transport d'une troupe de son dépôt sur le front sont identiques quand il s'agit de mener une troupe d'un point du front à un autre. Le commissaire technique de la gare de départ forme les trains avec les wagons qu'il a pu trouver dans sa gare ou des gares prochaines, sans connaître la destination. Si, par exemple, un régiment doit être transporté du front Est au front Nord, soit d'Épinal à Ypres, le train ira successivement d'Épinal à Châlons, de Châlons à Reims, de Reims à Noisy-le-Sec, de Noisy-le-Sec à Arras, et c'est à la limite de chacun de ces secteurs que le mécanicien apprendra le nom du secteur suivant dans lequel il va continuer sa route. Il arrive fréquemment même que pour des raisons stratégiques, tenues rigoureusement secrètes, l'itinéraire primitif soit modifié une ou plusieurs fois pendant qu'il s'exécute.

*
* *

Le bilan des Compagnies. - Un témoignage du ministre de la Guerre.

Lorsque la période de concentration fut écoulée, les commissions de réseaux établirent une certaine quantité de trains express, sur les grandes lignes, permettant de réduire sensiblement la durée du trajet pour les longs parcours. C'est ainsi que la durée du voyage de Paris au Havre qui prenait sept heures pendant la mobilisation n'a plus été que de quatre heures. Mais la marche de ces trains restera subordonnée, pendant les hostilités, aux besoins de la Défense Nationale. Le chef de la plus petite gare a toute licence d'arrêter les trains de voyageurs autant de temps qu'il le faudra pour laisser passer des trains de troupes, de matériel ou d'approvisionnements de toute nature, de blessés. De même une partie ou la totalité de ces trains peuvent être supprimés pour un ou plusieurs jours ou encore plusieurs wagons d'un train régulier peuvent être réservés à la troupe. Les voyageurs qui, par suite, ne trouveront pas de place en seront quittes pour attendre le train suivant.

Citons quelques chiffres montrant l'énormité de l'effort auquel durent faire face les Compagnies de chemins de fer pendant la double période de mobilisation et de concentration.

Sur le chemin de fer Paris-Lyon-Méditerra-

née, 3.000 trains en quatre jours transportèrent les isolés et les détachements vers leurs corps. 1.200 locomotives prirent part à la concentration qui exigea environ 4.000 trains. Quant aux transports de ravitaillement, les approvisionnements des stations-magasins, les évacuations des blessés et malades, le transport des renforts venant compléter les effectifs après des combats importants, ils réclamèrent 1.600 trains pendant une période de cinq semaines.

Le chemin de fer d'Orléans, du 2 au 5 août, a transporté les hommes se rendant à leurs dépôts, dans 1.500 trains. Du 6 au 19 août, 2.000 trains avec 57.000 wagons ont dirigé vers l'Est et le Nord les troupes des régions du Centre et du Midi, augmentées d'une partie de l'armée d'Afrique et du Maroc, soit au total 600.000 officiers et soldats, 144.000 chevaux, 40.000 voitures ou canons, 64.000 tonnes d'approvisionnements.

Le ravitaillement militaire du camp retranché de Paris par ce réseau nécessita jusqu'au 30 septembre l'acheminement de 117.000 tonnes de denrées, 66.000 de fourrages, 107.000 bœufs, 211.000 moutons et porcs.

Par sa situation topographique, le réseau du chemin de fer de l'Est a été plus encore que les autres mêlé aux débuts de la guerre. Le 31 juillet, à 2 heures de l'après-midi, les Allemands cessaient d'envoyer des trains vers la France, une heure plus tard, ils coupaient les voies et le télégraphe dans le voisinage immédiat de la frontière.

Ce même jour, à 5 h. 55 de l'après-midi, la Compagnie de l'Est recevait l'ordre de transporter certaines troupes de couverture, soit 302 trains ; par suite le service de la petite vitesse était suspendu, quant aux transports de voyageurs et de messageries ils continuaient, excepté sur les lignes voisines de la frontière.

Les transports de concentration dans l'Est venant de tous les points de la France et représentant 4.064 trains de troupes et de matériel de guerre durèrent du 5 au 20 août, mais se répartirent sur ces seize journées de façon fort inégale. L'effort maximum fut concentré sur les 9 août (388 trains), 10 août (395 trains) et 11 août (384 trains) ; par contre, le 19 août le réseau de l'Est ne recevait que 34 trains et le 20 août, dernier jour de la concentration, que 14 trains.

Au cours du mois d'août, la Compagnie de l'Est a dû également assurer 7.900 trains de ravitaillement, de blessés et de transports tactiques, au total pour le mois près de 12.000 trains militaires.

L'état de guerre entraîna pour les Compagnies bien d'autres difficultés. Ainsi, sur l'Est, il fallut assurer le retour précipité de milliers de familles qui y villégiaturaient et, du 3 au 8 août, on dut évacuer 40.000 ouvriers étrangers, venant des bassins de Briey et de Longwy.

« Les événements militaires de la fin d'août (défaite de Charleroi et retraite sur le territoire français), dit le rapport du Conseil d'administration de l'Orléans, eurent immédiatement leur répercussion sur notre réseau et nous occasionnèrent de sérieuses difficultés de

service. Le repliement de nos armées entraînait l'évacuation sur le réseau d'Orléans de nombreux dépôts de troupes, de matériel et d'approvisionnements, ainsi que de locomotives et de wagons retirés des régions envahies par les Allemands. En même temps, nous avions à faire face à un formidable exode de la population civile provenant de ces mêmes régions et de la capitale dont l'ennemi approchait. Ce mouvement atteignit son maximum dans la journée du 3 septembre, où nous eûmes à expédier de Paris près de 50.000 voyageurs de grand parcours. »

Extrayons maintenant ces renseignements de l'exposé officiel français sur les six premiers mois de guerre qui a été publié en mars 1915 dans les journaux anglais :

« Le transport des troupes de couverture commença le 31 juillet, à neuf heures du soir, et fut terminé le 3 août à midi sans qu'aucun retard se fût produit dans le départ ou l'arrivée des trains et, fait à souligner, avant qu'aucun train des services ordinaires ait été encore suspendu.

« Le transport des troupes et de tout ce qui les accompagne, se rattachant à la mobilisation générale, commença le 2 août 1914, c'est-à-dire simultanément avec le mouvement des troupes de couverture non encore achevé.

« Enfin la concentration des armées commença le 5 août, à midi. La première période pendant laquelle s'effectuèrent les transports les plus urgents se termina le 12 août à midi. La seconde période s'étendit du 12 août au 18 août à minuit.

« Pendant la première période de transports intenses, sur 2.500 trains expédiés, il y en eut à peine 20 qui subirent de légers retards. Il n'y eut pas de retards dans la seconde période. En quatorze jours, 4.500 trains furent expédiés, sans compter 250 trains ayant fourni le transport des provisions de siège aux forteresses. Il y a lieu de remarquer que ces excellents résultats furent obtenus malgré la modification apportée dans la destination originelle de quatre corps d'armée (par suite de l'invasion de la Belgique par l'Allemagne), après que la mobilisation eut été commencée.

« En ce qui concerne les transports de ravitaillement, ce service, dirigé des stations de contrôle sur les lignes ferrées, a également fonctionné avec une régularité parfaite depuis le début de la guerre. Pendant la retraite en août les stations de contrôle eurent à faire face à toutes sortes de besoins imprévus, tels que le déplacement d'approvisionnements militaires et autres, le transport des habitants abandonnant leurs villes et le retrait du matériel roulant belge et français. Tout cela fut accompli sans jamais arrêter la marche d'un seul train de troupes ou de ravitaillement.

« D'autre part, dans le transport des troupes d'un point du théâtre des opérations à un autre, certaines performances remarquables furent également effectuées. Pendant l'offensive française en Lorraine et en Belgique en août, pendant la retraite de la Marne et la marche en avant qui s'ensuivit, pendant l'extension de notre gauche à la mer du Nord, plus de soixante-

dix divisions furent transportées par chemins de fer d'un point à un autre, les parcours variant de 90 à 600 kilomètres et nécessitant l'emploi de plus de 6.000 trains. En résumé, c'est à la précision de fonctionnement des transports que nous sommes redevables d'une grande part de nos succès. Ils ont contribué, en particulier, à la formation de cette barrière infranchissable contre laquelle est venue se briser en vain, en novembre 1914, l'offensive allemande dans les Flandres. »

Aussi, lorsque la mobilisation fut terminée, le ministre de la Guerre fit-il insérer au *Journal Officiel* l'ordre du jour suivant :

« Au moment où se terminent les transports de mobilisation et de concentration, le ministre de la Guerre, d'accord avec son collègue des Travaux Publics, tient à rendre un éclatant hommage à l'admirable dévouement du personnel des chemins de fer.

« Le gouvernement tout entier les remercie de la patriotique activité qu'ils ont dépensée sans réserve jour et nuit, sans trêve, pendant cette période préliminaire.

« Le ministre de la Guerre adresse aux agents de tout rang, au nom de l'armée dont ils ont modestement et méthodiquement préparé la tâche victorieuse, ses remerciements les plus chaleureux. »

Et une promotion spéciale de Légion d'honneur pour les chefs, de Médaille militaire pour les agents et sous-agents, fut réservée au personnel des chemins de fer. C'était la meilleure réponse à faire aux gens de peu de sens qui

traitaient d'embusqués ces bons serviteurs de la Patrie.

N'oublions pas que pour assurer la bonne marche des chemins de fer, la coopération de tous les services est indispensable. Même les agents des services centraux doivent être maintenus dans leur emploi, car ils sont seuls capables de réunir et de répartir les ordres si nombreux de roulements des trains, de ravitaillement, de combustible, de paye du personnel, etc.

Cependant, une fois la mobilisation et la concentration terminées, les réservistes du personnel des chemins de fer appartenant aux plus jeunes classes ont été appelés sous les drapeaux. Leur nombre a d'ailleurs varié selon les réseaux et l'intensité du trafic militaire.

*
* *

La garde des voies de communication. - De braves gens qui ne paient pas de mine mais qui font de bonne et utile besogne.

Nous sommes naturellement amenés à parler, immédiatement après les chemins de fer, des gardes des voies de communication qui contribuèrent, eux aussi, à assurer le transport régulier des troupes et des munitions.

Les gardes des voies de communication, les G. V. C., comme on les a appelés plus couramment, forment un rouage absolument nouveau dans la guerre moderne. Ils existent d'ailleurs

aussi bien chez nos alliés ou chez nos ennemis qu'en France.

Ayant pour but d'assurer la sécurité sur toutes les voies de communication, qu'il s'agisse des chemins de fer ou des routes terrestres et fluviales, les G. V. C. ont un service de jour et de nuit. Ils gardent principalement les gares, les aiguillages, les passages à niveau, les ouvrages d'art : tunnels, viaducs; sur les routes ils sont placés aux carrefours, aux tournants brusques, à chaque extrémité des ponts, sous les viaducs.

Ils appartiennent à une organisation très distincte des autres corps de troupe, et dépendent directement du général commandant la région.

Du jour où le gouvernement redouta la guerre, c'est-à-dire vers le 25 juillet, des précautions furent prises pour garder les ouvrages d'art des chemins de fer au moins dans le Nord, l'Est et la région de Paris. Les soldats de l'armée active furent les premiers G. V. C. et on put les voir montant la faction sur les viaducs ou à l'entrée et à la sortie des tunnels jusqu'au moment où, la mobilisation se trouvant décidée en principe, il fallut libérer des contingents destinés à aller vers la frontière.

Telle est la raison pour laquelle tant de réservistes de l'armée territoriale furent touchés, à partir du vendredi 31 juillet, par des convocations individuelles, et comme les affectations dans les G. V. C. étaient faites, non par classes en commençant par la plus jeune, mais au hasard des listes, les hommes appelés eurent souvent une double surprise. Ils étaient convo-

qués avant l'ordre de mobilisation générale ; de plus ils devaient partir sans délai alors que tant de leurs amis ou parents de classes beaucoup plus jeunes restaient dans leurs foyers.

Si certains en lisant la convocation pensèrent qu'il y avait erreur ou crièrent à l'injustice, aucun ne songea à se dérober au devoir. Le vendredi 31 juillet au soir ou le samedi 1er août au matin, on vit arriver dans les gares et à divers points sur les grandes routes, des groupes d'hommes de quarante-deux à quarante-huit ans, la valise à la main ou la musette en bandoulière. Des officiers les attendaient, leur distribuaient des fusils, des sabres-baïonnettes, des ceinturons, on leur remettait deux cartouches par homme, et une première équipe allait sur l'heure prendre la faction.

A de rares exceptions près, les G. V. C. au début ne furent pas habillés, la plupart du temps on se contenta de leur remettre un képi, parfois même la coiffure militaire faisait défaut. La garde n'en était pas pour cela moins vigilante et c'était un spectacle assez pittoresque que de voir, échelonnés le long des voies de chemins de fer ou des routes importantes, des hommes portant toute la variété des costumes civils : redingote, jaquette, veston, bourgeron, blouse (il y avait même des prêtres en soutane), se promener le fusil sur l'épaule, l'air attentif, le regard soupçonneux.

Les consignes étaient, en effet, extrêmement sévères. Les sentinelles placées sur les voies des chemins de fer ne devaient laisser passer personne en dehors des employés de la Compa-

gnie porteurs d'un brassard et munis d'une carte d'identité. Sur les routes, il fallait arrêter tout individu d'allure suspecte et vérifier les laissez-passer des cyclistes et automobilistes. En cas de résistance, les G. V. C. avaient ordre de faire immédiatement usage de leurs armes.

Le jour, il était assez facile de faire respecter la consigne, mais la nuit, sur la route ou la voie ferrée se trouvant en pleine campagne, la surveillance devenait plus compliquée. Ce n'était pas sans effroi que les gens obligés pour des raisons diverses à circuler la nuit voyaient tout à coup se dresser dans l'ombre un homme porteur d'un falot blafard, pendant qu'un second ordonnait d'arrêter en croisant la baïonnette ou même en esquissant le geste de tirer. Quelques erreurs se produisirent et l'on eut à déplorer certains coups de feu qui s'étaient trompés d'adresse. La presse signala en leur temps ces méprises fâcheuses.

Mais il importe de mettre en regard le magnifique résultat obtenu par la vigilance des deux cent mille G. V. C. qui furent constitués par toute la France et restèrent à effectif complet pendant les cinq premiers mois de la guerre. La mobilisation et la concentration s'effectuèrent sans qu'un seul attentat criminel contre les ouvrages d'art des voies de chemins de fer et de nos routes se soit produit et pourtant ce n'était pas faute, on le savait en haut lieu, que les Allemands se fussent préparés de longue main à gêner par ce moyen le début de nos opérations militaires. Nombreux sont les individus qui furent arrêtés au moment où ils allaient accom-

plir leur forfait, beaucoup plus nombreux encore certainement sont ceux qui, en constatant les précautions prises, jugèrent inutile de faire une tentative dans laquelle ils eussent été l'unique victime. Les G. V. C. nous ont sauvés de désastres sanglants et peut-être irréparables.

Nous ne saurions trop insister sur ce point, car le public, loin de soupçonner leur réelle utilité, était assez porté, au moins dans les premiers temps, à plaisanter cette faction continuelle et en apparence inactive.

Pour être peu varié, le métier de G. V. C. n'allait d'ailleurs pas sans dangers. Combien de ces braves gens furent écrasés, surtout la nuit, par une automobile marchant à toute vitesse et ne stoppant pas au cri de halte-là ! combien d'autres en traversant des voies ferrées obscures avant ou après la relève de leur poste furent tamponnés par des trains ou des machines isolées. Sur un seul des quatre secteurs du camp retranché de Paris, il y a eu vingt-huit morts violentes parmi les G. V. C. affectés à la garde des voies ferrées.

Et puis, dans les pays envahis, les G. V. C. participèrent à la défense et eurent des blessés, des tués et des prisonniers. Tel poste, en résistant héroïquement, permit à des détachements de l'armée d'effectuer leur retraite sans encombre dans un passage difficile.

*
* *

Peu à peu la question de l'habillement des G. V. C. fut résolue. Ceux du camp retranché de

Paris et de quelques grandes villes reçurent les uns l'uniforme de l'infanterie de ligne, les autres celui du génie. Dans certaines régions ils furent habillés avec les uniformes réquisitionnés des pompiers des communes, partout ailleurs on leur donna des costumes de velours propres et chauds.

Si les postes de faction avaient été désignés dès le temps de paix, rien n'avait été prévu pour le logement des 200.000 G. V. C. On les casa donc comme on put dans les salles d'attente des gares, dans des hangars, des masures ; en pleine campagne, le problème était souvent difficile : comme couchage, de la paille ; l'hiver venu, une partie d'entre eux seulement reçurent des couvertures. Parfois au dehors on avait placé des braseros, mais tous étaient loin d'en être pourvus, et rester immobile, par une nuit froide ou pluvieuse, le vent s'engouffrant dans le tunnel ou sur le viaduc, était fort pénible et dangereux.

Pour la nourriture les G. V. C. recevaient 2 fr. 50 par jour ; dans certains postes chacun se débrouillait comme il l'entendait, dans d'autres, au contraire, tout l'argent était mis en commun et l'on faisait la popote. Parfois, il y avait du boni que l'on se partageait pour envoyer à la femme et aux enfants.

Vers le mois de décembre eut lieu la première relève des G. V. C. On procéda alors par classes et ce furent les hommes les plus jeunes de la réserve de la territoriale (classes 1892 et 1891) non encore convoqués qui prirent leur place. Dès lors il fut entendu qu'avant de rejoindre

leurs dépôts, les diverses classes de la territoriale feraient à tour de rôle un séjour plus ou moins long dans les G. V. C. Tour à tour les hommes de 1892 et 1891 furent remplacés par ceux de 1890 et ces derniers par ceux de 1889. En même temps le commandement réduisit considérablement le nombre des gardes des voies et communications : de deux cent mille, il était passé à cinquante mille au mois de juin 1915.

*
* *

Les réquisitions des chevaux et voitures. - A l'Assistance Publique.

La mobilisation générale ne porte pas seulement sur les hommes des classes de réserve ou de territoriale, mais aussi sur les chevaux, les mulets et les voitures. C'est en vue de cette mobilisation spéciale que la loi du 3 juillet 1877 oblige les propriétaires de chevaux, mulets et voitures à déclarer ce qu'ils possèdent à la mairie de leur commune chaque année avant le 1er janvier, sous peine d'une forte amende.

La déclaration est suivie du classement auquel une commission nommée par le général commandant le corps d'armée va pratiquer tour à tour dans les diverses communes, chaque année pour les chevaux et mulets, tous les trois ans pour les voitures. Les chevaux entiers, les juments consacrées à la reproduction, les chevaux affectés à certains services publics, ceux qui n'ont pas encore six ans et les mulets

au-dessous de quatre ans sont exemptés de droit. Une autre exemption vise les chevaux du Président de la République et ceux du corps diplomatique ; les chevaux des ministres ou des présidents des Chambres peuvent donc être parfaitement recensés et réquisitionnés.

Quant aux voitures, la commission retient celles qui par leur forme, leurs dimensions, leur tonnage, peuvent être utiles à l'armée.

Grâce à ces formalités préliminaires, l'administration militaire possède des listes tenues constamment à jour des chevaux, mulets et véhicules dont la Défense Nationale peut avoir à se servir. Que la mobilisation survienne et il suffira d'une affiche annonçant que le droit de réquisition va être exercé dans la commune.

C'est ce qui s'est produit en 1914 et la mobilisation des animaux et voitures a précédé au moins en partie celle des hommes. Dans beaucoup de communes dès le 31 juillet, dans les autres le 1er août, le droit de réquisition a été exercé.

La réquisition est un fait brutal, le propriétaire doit remettre entre les mains de l'autorité militaire l'animal ou la voiture à l'instant précis où celle-ci vient le chercher ; il n'est accordé aucun délai, si bonnes puissent être les raisons exposées par le solliciteur. Le prix ayant été fixé par la commission, il est remis à chaque propriétaire un bulletin sur la présentation duquel il sera ultérieurement payé par le receveur municipal. En cas de contestation, le propriétaire a la faculté de s'adresser aux tribunaux, selon les règles ordinaires.

A Paris et dans les grandes villes ce fut un spectacle curieux que de voir défiler dans les rues des files de chevaux tenus en laisse et conduits par des soldats vers les casernes. D'autres soldats emmenaient des camions et des voitures de commerce portant encore la trace des marchandises et denrées qu'il avait fallu précipitamment décharger.

Si commerçants et industriels acceptaient patriotiquement ces réquisitions, il est bien évident que leurs rapports avec la clientèle en étaient rendus très difficiles.

Le manque de chevaux faillit même avoir des conséquences graves. L'Assistance Publique de Paris vit le moment où elle n'aurait plus la cavalerie nécessaire pour approvisionner de vivres les hôpitaux et hospices et, aux Halles Centrales, pendant plusieurs jours, les commerçants de détail de l'alimentation ne trouvèrent plus de voitures pour porter leurs achats dans leurs quartiers respectifs. Le Préfet de la Seine intervint fort heureusement pour que les réquisitions ne fussent plus dirigées de ces deux côtés.

Mais il était impossible d'établir des exceptions semblables pour les particuliers et il devint bien évident, la guerre se prolongeant, que le manque de chevaux constituait un des plus sérieux empêchements à la reprise des affaires désirée par tout le monde et souhaitée par le gouvernement. Dans les campagnes cette situation causait également les préjudices les plus sérieux à l'agriculture qui méritait d'être protégée, ne fût-ce qu'en vue de l'alimentation des troupes.

Aussi, au mois de mai 1915, le ministre de la Guerre consentit à exempter de toute réquisition pendant six mois à dater de leur entrée en France, les chevaux importés et vendus pour les besoins de l'agriculture et du commerce. Des commissions de réception et d'identification furent instituées au Havre, Saint-Nazaire et Marseille pour faire marquer les animaux et leur délivrer des cartes justifiant leur exemption temporaire de réquisition. Cette mesure, qui fit affluer en France un nombre considérable de chevaux venant principalement d'Amérique, avait un double résultat, également appréciable, d'abord donner aux industriels, commerçants, agriculteurs les animaux dont ils avaient un impérieux besoin, puis constituer une réserve où l'autorité militaire pourrait puiser par la suite pour la remonte de la cavalerie, de l'artillerie et du train des équipages.

*
* *

Les automobiles et les autobus. — Étrange destinée de « Madeleine-Bastille ». — Achetez-moi ma limousine !...

La mobilisation des voitures automobiles poids légers et poids lourds fut, d'autre part, très importante.

Comme tous les autres véhicules les automobiles doivent être déclarées dans les mairies, mais comme le recensement ne se fait, pour les voitures, que tous les trois ans, le service compétent de

l'armée n'était pas suffisamment renseigné, quand éclata la guerre, sur la valeur des automobiles construites récemment. Or en pareille matière, les perfectionnements sont incessants et, d'autre part, certains propriétaires soumettent leurs voitures à une usure extrêmement rapide. Enfin, il existe entre les automobiles des différences considérables en raison de la carrosserie et surtout de la puissance du moteur, telle voiture a coûté 5.000 francs, telle autre en a coûté 30.000.

Il importait donc de procéder à une sélection rigoureuse afin de ne réquisitionner que les automobiles appelées à être d'une réelle et longue utilisation.

L'armée avait besoin de trois catégories d'automobiles :

Les voitures de tourisme destinées aux généraux, aux états-majors en campagne ou dans les places, aux services d'inspection et de liaisons ;

Les camions automobiles pour effectuer les transports de vivres, munitions, équipements ;

Les autobus qui serviraient au transport des troupes et des denrées périssables, telles que la viande.

Les autobus de la Compagnie Générale des Omnibus de Paris, représentant à eux seuls douze cents véhicules sur les quinze cents mobilisables, furent constitués, dès le temps de paix, d'après un système ayant quelque analogie avec celui qui était employé dans les chemins de fer. Leur personnel à tous les degrés de la hiérarchie fut mobilisé sur place.

Le directeur de la Compagnie, M. Paul Mariage, avait le grade de capitaine et s'occupait de l'organisation générale du service ainsi que de la construction de nouvelles voitures, et autour de lui ses ingénieurs, également militarisés, continuaient à surveiller les divers services ou commandaient des sections d'autobus. Quant aux mécaniciens, ils devaient conduire leur autobus absolument comme dans la vie civile, seulement au lieu de recommencer éternellement chaque jour le trajet Madeleine-Bastille ou Trocadéro-Gare de l'Est, ils étaient destinés à des randonnées plus lointaines et imprévues.

A la fin de juillet 1914, l'autorité militaire prévint la Compagnie Générale des Omnibus qu'elle eût à se tenir prête à assurer sa nouvelle mission et tous les mécaniciens reçurent l'avis, dès que l'ordre de mobilisation serait lancé, d'effectuer simplement le parcours commencé et, une fois arrivés au terminus, de rentrer immédiatement au dépôt. Telle est la raison pour laquelle, une demi-heure après la mobilisation générale, tous les autobus parisiens avaient disparu de la circulation.

Avant de les envoyer sur le front, ils subirent une préparation complète. Les bandeaux indiquant la ligne qu'ils suivaient furent enlevés, les vitres remplacées par des treillages métalliques, la caisse dont les couleurs étaient trop voyantes fut peinte uniformément en gris-bleuté. Quant à l'intérieur de la voiture, il fut dépouillé de ses banquettes et pourvu de crocs en fer destinés au transport de la viande.

Tout ceci s'exécuta très vite ; le soir même de

la mobilisation partaient les premiers autobus ; au bout de huit jours tous ceux qui n'avaient pas besoin de réparations avant d'entrer en campagne étaient utilisés. Nous les verrons à l'œuvre quand nous les rencontrerons au front.

Pour remplacer les autobus que le rude travail auquel ils étaient soumis mettrait hors d'usage, la Compagnie des Omnibus fit construire, d'accord avec l'autorité militaire, des voitures un peu plus larges. Elles sont d'ailleurs entièrement semblables, comme dimensions, à celles employées sur les lignes mises de nouveau en circulation dans Paris à partir de juillet 1915.

*
* *

Dans la région de Paris où s'opéra 66 o/o de la réquisition, par rapport à l'ensemble de la France, des voitures de tourisme et des poids lourds appartenant à des particuliers, on procéda de deux manières. Des convocations furent envoyées aux propriétaires dont les automobiles, préalablement recensées, semblaient pouvoir convenir et des notes publiées dans les journaux invitèrent au surplus tous les propriétaires à présenter sur-le-champ leurs voitures à la commission de réquisition sur l'esplanade des Invalides.

D'autre part des spécialistes mobilisés furent envoyés aux principales portes de Paris pour surveiller le va-et-vient des automobiles utilisables. Profitant de l'arrêt forcé à l'octroi, ils

prenaient note de l'identité du propriétaire et lui remettaient une convocation à jour fixé pour l'esplanade des Invalides.

Cette méthode permit de faire une première sélection et aussi d'atteindre certains propriétaires qui, de leur propre chef, ne se seraient probablement jamais présentés à la réquisition. Elle eut également pour résultat de faire réquisitionner à Paris des voitures de tourisme dont les propriétaires habitant la province, parfois à de très grandes distances, venaient dans la capitale pour leurs affaires ou leurs plaisirs.

Pendant tout le mois d'août 1914, l'esplanade des Invalides présenta un coup d'œil singulier. Des centaines de voitures automobiles de toute forme, destinées à tous usages, étaient alignées sur la chaussée qui va de l'entrée principale des Invalides au Pont Alexandre ; les membres de la commission de réquisition examinaient les véhicules avec le plus grand soin avant de prendre une décision et ne se fiaient guère aux explications trop souvent intéressées des propriétaires.

Les propriétaires se divisaient en deux grandes catégories. D'abord ceux qui auraient désiré garder leur automobile. Aussi cherchaient-ils à déprécier leur voiture. — « Je suis venu par acquit de conscience, mais j'étais sûr d'avance que vous ne voudriez pas d'un pareil sabot », disait l'un d'eux aux membres de la commission en leur présentant une confortable limousine d'une excellente marque. Et il se plaignait du moteur, mauvais fonctionnement, bruits insupportables, pannes continuelles.

« C'est bien possible, répondait invaria-

blement l'un des commissaires à chaque nouvelle doléance, mais elle nous plaît comme ça. »

Finalement l'automobile fut réquisitionnée et la scène changea quand on annonça au propriétaire le prix du paiement de l'automobile.

« Elle a ses défauts, mais c'est cependant une bonne voiture », essaya-t-il d'expliquer.

Ce fut peine perdue et notre homme partit doublement dépité.

Beaucoup de propriétaires essayaient d'attendrir les commissaires en évoquant des raisons de commerce ou de sentiments pour garder leur automobile.

« Si vous réquisitionnez ma voiture, je ne puis plus visiter mes clients et suis obligé de fermer mon usine. Vingt-cinq ouvriers vont se trouver sans ouvrage. »

Ou encore :

« Ma femme est très malade, le médecin lui a recommandé une promenade en auto chaque jour. »

Certains se munissaient d'un mot de recommandation d'un personnage influent, d'un certificat du commissaire de police constatant qu'ils étaient des commerçants honorables, etc.

Tout cela ne servait de rien, la Commission de réquisition se préoccupant uniquement de remplir, en toute conscience et en toute loyauté, sa mission délicate.

Mais peut-être plus nombreux encore étaient les propriétaires d'automobiles qui espéraient voir réquisitionner aussitôt leurs voitures et se procurer grâce à cela l'argent dont ils avaient besoin.

En ce cas le propriétaire vantait sa voiture ; aucune n'était plus rapide, plus silencieuse. — « Et jamais le moindre accroc, Monsieur, un enfant la conduirait. »

D'autres se rendaient au bureau des réquisitions et suppliaient :

« Prenez ma voiture, vous ferez une bonne action ; je vais être mobilisé dans quelques jours et laisserai sans cela ma famille sans ressources.

— Nous ne faisons pas ici de philanthropie, mon cher Monsieur, répondait-on à chaque quémandeur, votre voiture convient ou ne convient pas aux services de l'armée, toute la question est là et c'est la seule que nous ayons à envisager. Si vous êtes dans la nécessité de vendre votre voiture, allez trouver un marchand. »

*
* *

Il existe deux modes de procéder au point de vue de l'estimation et du paiement de la voiture automobile réquisitionnée.

Si l'automobile a été réquisitionnée par un officier isolé, c'est une commission départementale d'évaluation qui statuera, le propriétaire ayant quinze jours pour dire s'il accepte le prix ou, au cas contraire, se pourvoir en justice.

Si l'automobile a été réquisitionnée par la commission de réquisition, celle-ci fixe immédiatement le prix en présence du propriétaire et l'inscrit sur une pièce officielle en forme de

triptyque. L'un des volets du triptyque est remis au prestataire, l'autre est envoyé au trésorier-payeur général du département, le troisième reste entre les mains de la commission.

Si le propriétaire n'est pas d'accord avec la commission, deux voies s'ouvrent à lui : un recours à titre gracieux devant le ministre de la Guerre qui consulte la commission mixte de revision constituée dans chaque région, ou un recours à titre onéreux devant les tribunaux.

Des bases ont d'ailleurs été établies pour la fixation des prix.

Le prix d'un châssis de camion est de 1.000 fr. par cylindre plus 400 fr. par cheval-vapeur, celui d'un châssis d'une voiture de tourisme est de 500 fr. par cylindre plus 300 fr. par cheval-vapeur. Un bandage simple vaut 150 fr., un bandage antidérapant 180 fr. La carrosserie d'un camion sans bâche est évaluée 1.200 fr., celle d'un camion avec bâche 1.500 fr., celle d'un fourgon de livraison 2.000 fr., celle d'une voiture de transport en commun 2.000 fr., plus 100 fr. par place au-dessus de 8 places, celle d'une voiture de tourisme 2.000 fr., plus 100 fr. par place (non compris la place du conducteur et les strapontins).

Ces prix doivent être réduits d'un tiers pour les véhicules ayant plus de deux ans et des deux tiers pour les véhicules ayant plus de cinq ans.

Ce système peut paraître très dur, particulièrement pour les carrosseries de luxe, mais l'État estime qu'il doit rembourser uniquement la valeur vénale que le propriétaire eût obtenue

s'il avait été obligé de se défaire de lui-même de la voiture au moment de la réquisition. La gêne que cette réquisition lui cause ne saurait entrer en ligne de compte.

Combien de voitures automobiles ont été soumises à la réquisition? En juin 1915 leur nombre s'élevait à environ 12.000, dont 7.000 dans la région de Paris; le prix global atteignait cent millions, dont soixante-sept pour la région parisienne.

Les réquisitions se poursuivent d'ailleurs pendant toute la durée de la guerre, au fur et à mesure des besoins, surtout pour les voitures de tourisme. Les voitures poids lourds ont été absorbées au bout de quelques mois et l'autorité militaire s'est vue obligée d'en faire construire de nouvelles.

*
* *

Trop d'hommes !... - La revanche des « tireurs au flanc ». - Les déserteurs et les insoumis.

Pendant les quinze premiers jours de la mobilisation (2 au 16 août) il se produisit un phénomène singulier et tout à l'honneur des Français mobilisables.

L'administration militaire avait prévu un déchet de 10 0/0 sur les convocations par suite du décès, de la maladie ou de la disparition des intéressés, en conséquence elle avait pris soin de convoquer pour les deux premières semaines de la mobilisation plus d'hommes qu'il ne lui eût été nécessaire si tous

avaient répondu sans retard à l'appel. Ce pourcentage de déchet présumé était basé sur celui qui se produisait lors des convocations ordinaires de réservistes et de territoriaux pour les périodes d'instruction.

Mais beaucoup d'hommes qui auraient cherché, selon l'expression de la caserne, à tirer au flanc en temps de paix, s'empressèrent de se présenter dès que l'agression de l'Allemagne se fut produite. Il ne s'agissait plus cette fois d'une période d'instruction plus ou moins agréable à passer, mais d'une guerre de défense nationale et ils entendaient bien y prendre part.

D'un autre côté les Français habitant l'étranger arrivaient en foule par toutes les frontières et la proportion de rendement dépassait de beaucoup ce qu'il avait semblé raisonnable d'imaginer. Sait-on que pour arriver à la caserne quelques heures plus tôt, des Français venant d'Italie, d'Espagne, des États Scandinaves sont restés vingt-quatre heures, parfois davantage, debout dans les couloirs des wagons archibondés des trains se rendant en France, alors qu'en attendant au lendemain, et après le premier flot passé, ils eussent pu voyager plus confortablement ? Sait-on que, pour prendre le premier transatlantique en partance, des Français mobilisables vivant au Canada, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud ont dû racheter fort cher leurs billets à des étrangers qui avaient déjà retenu leur place pour la traversée ?

Il y eut enfin quantité de surprises heureuses avec les insoumis et les déserteurs.

Sont appelés insoumis les hommes qui n'ont

pas répondu à une convocation de l'autorité militaire. En dehors de ceux qui sciemment négligent de répondre à ces appels, il en est beaucoup qui sont insoumis par négligence, n'ayant pas songé en changeant de domicile à aller donner à la gendarmerie leur nouvelle adresse. Bien entendu, on recherche activement les insoumis, néanmoins beaucoup, parmi ceux qui habitent les grandes villes, échappent à tout contrôle. Quant aux Français émigrés à l'étranger et n'ayant fait aucune déclaration à leur consulat, il est presque impossible de les ressaisir.

Sont appelés déserteurs les hommes qui ayant répondu à la convocation de l'autorité militaire s'évadent de la caserne au cours de la durée de leur service ou de leur période d'instruction. Il s'agit le plus souvent de coups de tête motivés par une altercation avec un supérieur, capable d'avoir des suites graves, ou par une aventure passionnelle. Une fois l'acte accompli, l'homme le regrette généralement mais la perspective du Conseil de Guerre et de plusieurs années de prison l'empêche de le réparer.

Quand la mobilisation générale fut ordonnée, l'autorité militaire annonça une amnistie pour les insoumis et déserteurs qui se présenteraient spontanément à la place d'une garnison quelconque.

Les uns et les autres seraient pour la forme immédiatement déférés, et par conséquent sans prison préventive, au Conseil de Guerre de l'endroit. Après vérification de leur identité, le président se contenterait de leur poser cette simple question : « Regrettez-vous ? »

Sur la réponse affirmative du coupable, une ordonnance de non-lieu serait rendue séance tenante. L'homme serait alors conduit au recrutement qui le dirigerait sur un dépôt pour instruction et celle-ci aussitôt terminée il partirait sur le front à quelque classe qu'il appartînt. C'était là, en effet, qu'il aurait le meilleur moyen de racheter définitivement sa faute.

Cette mesure à la fois clémente et habile eut pour résultat de remettre dans le chemin du devoir des milliers d'insoumis et de déserteurs, qu'ils se cachassent dans les agglomérations de nos grandes villes, ou qu'ils vécussent hors de France. D'Amérique, d'Italie, d'Angleterre, de Belgique, surtout de Suisse et d'Espagne, ils accoururent en foule. Pendant les premiers jours de la mobilisation, il en arrivait de trente à quatre-vingts par jour rien que par la ligne de Barcelone à Cerbère. Des jeunes gens, aussi bien que des hommes mûrs, figuraient parmi eux.

D'autres rentraient spontanément sans connaître l'amnistie dont ils étaient l'objet. La France en péril avait primé chez eux toute autre considération.

Un de ces déserteurs avait quitté naguère le régiment pour aller épouser en Allemagne une jeune fille qu'il y avait connue étant étudiant. Cet homme vivait depuis quinze ans chez nos ennemis, on pouvait donc le regarder comme ayant renié définitivement son pays. Mais quand la guerre éclata, la voix de la patrie fut la plus forte, et étonné lui-même de ce qu'il éprouvait, il se sauva furtivement de sa demeure

sans faire part à personne de sa résolution, absolument comme il s'était enfui quinze ans plus tôt de la caserne.

La plupart de ces déserteurs et de ces insoumis rentrés dans la bonne voie se sont bravement conduits. Pour se réhabiliter vis-à-vis de leur famille et d'eux-mêmes ils sentaient le besoin de faire plus que leur devoir. Beaucoup, au cours de la guerre, ont obtenu des grades et des citations, l'un d'eux a reçu la Médaille militaire après avoir accompli diverses actions d'éclat et sauvé, sous le feu de l'ennemi, un officier supérieur.

*
* *

Le renvoi dans les foyers. - L'opinion publique. - Démobilisés remobilisés.

Il était donc tout naturel de renvoyer chez eux les hommes en excédent en attendant le jour où on aurait besoin d'eux. De toutes parts les commandants de dépôt, littéralement encombrés, avaient proposé à leurs chefs une solution aussi naturelle. N'était-ce pas même dégrever le budget de l'Etat d'une dépense appréciable que de démobiliser provisoirement une cinquantaine de mille hommes inutilisables pour le moment ?

En attendant la décision, les commandants de certains dépôts n'avaient ni armé, ni même habillé les derniers arrivés qui se trouvaient en surnombre manifeste.

Le ministre de la Guerre fut du même avis

que les officiers responsables. Et l'on vit rentrer chez eux, réouvrir leurs boutiques et magasins, aller de nouveau à leurs affaires, des réservistes et des territoriaux, qui, quelques jours plus tôt, avaient tout quitté pour répondre à l'ordre contenu dans leur fascicule de mobilisation.

Sans doute eût-on agi sagement en haut lieu en prévenant le public des raisons d'une telle mesure, en lui expliquant quel était son véritable sens. On eût évité de la sorte des interprétations absolument erronées sur ces renvois partiels.

D'un autre côté, nombreux furent les réservistes et territoriaux ayant bénéficié de cette faveur qui se montrèrent dans leurs propos singulièrement imprudents. Ils racontaient avoir été dérangés bien mal à propos, qu'ils étaient restés plusieurs jours au dépôt ni habillés, ni armés, et qu'ils avaient été licenciés, absolument comme ils avaient été appelés, sans que personne sût pourquoi.

Certains, exagérant peut-être pour se faire bien voir, affirmaient qu'en recevant l'ordre de départ ils avaient protesté, supplié qu'on les gardât. Peine inutile, il avait fallu quitter la caserne sur-le-champ.

Ainsi présenté le renvoi de ces hommes fut jugé intolérable. La jalousie s'en mêla : les femmes dont le mari mobilisé était resté au dépôt ou était parti au front n'étaient que trop portées à imaginer que des faveurs injustifiées avaient fait libérer tel réserviste habitant la même rue, la même maison, plutôt que celui auquel elles s'intéressaient. Et les réclamations, les lettres

signées ou anonymes se mirent à pleuvoir dans les milieux parlementaires et dans les journaux.

« Pourquoi renvoie-t-on des hommes chez eux quand on sait que les Allemands sont numériquement plus forts que nous, comment certains d'entre eux peuvent-ils se vanter de devoir cette libération à de louches influences ?... » Tel fut le sens des articles qui parurent de divers côtés, notamment dans *L'Homme Libre*, de M. Georges Clemenceau, qui, peu après, ayant été frappé de suspension temporaire à la suite d'un conflit avec la censure, allait devenir *L'Homme Enchaîné*.

Le fait que des réservistes avaient séjourné dans les dépôts sans être habillés ni armés produisit également une impression considérable : « Nous manquons donc d'uniformes, nous manquons donc de fusils ? » publiaient ces journaux et répétaient leurs lecteurs. Pour un peu on eût crié à la trahison.

Le Ministère de la Guerre essaya alors de finir par où il aurait dû commencer, en publiant la note suivante destinée à rassurer les esprits.

« Ce renvoi n'est que momentané, il est basé sur les considérations ci-après :

« 1° Aucun réserviste ou territorial n'a manqué de rejoindre son corps. Le nombre des hommes de complément qui ont rejoint leur corps a donc été tellement élevé que les dépôts se sont trouvés recevoir plus d'hommes qu'ils n'en avaient besoin.

« 2° Dans ces conditions, il était avantageux de laisser dans leurs foyers les hommes en excédent ; ils pouvaient s'y rendre utiles, pour

la moisson notamment. Cette mesure ne présentait aucun inconvénient, leur emploi n'étant prévu que pour une date encore éloignée de plusieurs semaines. »

Tout ceci, rigoureusement exact, venait beaucoup trop tard : « C'est une défaite, s'écriait-on, l'administration militaire plaide coupable. » Cette dernière ne pouvait du reste pas sortir le gros argument, à savoir que stratégiquement, à supposer que ce fût matériellement possible, ce serait commettre la plus grosse faute que de mettre, dès les premiers mois, en ligne toutes ses ressources. Il fallait en garder une bonne partie pour plus tard. Mais dans le *civil,* au mois d'août, on était tellement persuadé que la guerre serait finie au cours de l'automne suivant que ceci n'eût point porté.

Bref la note ministérielle n'apaisa nullement le tapage et, coûte que coûte, il fallut céder à la poussée de l'opinion publique. Mieux valait loger, nourrir et habiller 50.000 hommes inutiles que de voir se prolonger une telle agitation.

Le 3 septembre, le ministre de la Guerre prescrivait donc de rappeler à l'activité les hommes de complément renvoyés dans leurs foyers pour cause autre que la maladie ou la réforme. Et les bureaux de recrutement leur adressaient une convocation enjoignant de rejoindre le dépôt du corps immédiatement et sans délai.

Les libérés à titre provisoire reprirent le chemin des dépôts, même ceux qui venaient précisément d'être renvoyés. Un commerçant du Faubourg-Montmartre qui, rentré chez lui le 1er septembre, avait réouvert sa boutique, dut

la fermer quatre heures après, ayant reçu une nouvelle convocation.

*
* *

Les engagés volontaires. - Les ancêtres et les benjamins.

Dès le premier jour de la mobilisation, de très jeunes gens et aussi des hommes âgés n'appartenant plus aux classes mobilisables s'étaient présentés dans les bureaux de recrutement pour demander à contracter des engagements volontaires. Des exemptés et réformés demandaient à passer un nouveau Conseil de revision afin d'être déclarés bons pour le service. Enfin des officiers démissionnaires ou retraités sollicitaient la réintégration dans leur grade d'autrefois afin de prendre part à la campagne.

A leur grand désespoir, toutes ces bonnes volontés durent attendre ; la mobilisation et la concentration des contingents régulièrement appelés suffisaient d'abord largement à occuper l'activité des bureaux de recrutement et des commandants de dépôt.

Enfin, à partir du 21 août, les engagements volontaires furent admis pour la durée de la guerre, alors qu'habituellement les engagements doivent être faits pour trois et quatre années. Cependant les jeunes gens appartenant à des classes non encore recensées ne purent s'engager que pour la durée ordinaire, à condition qu'ils eussent dix-sept ans révolus et l'autorisa-

tion de leur père et à défaut de leur mère.

Aucune prime d'engagement n'existait au sujet des engagements pour la durée de la guerre. L'engagé volontaire n'avait même la faculté de choisir son corps sauf parmi les régiments désignés par arrêté ministériel, et encore dans une proportion déterminée. Par contre ceux qui s'engageaient pour trois ou quatre années avaient droit à la prime habituelle de cent francs, payée moitié à la signature, moitié à l'arrivée au corps.

Furent admis également à contracter des engagements pour la durée de la guerre les réservistes de la territoriale non encore appelés et dont l'impatience de servir bénéficiait ainsi d'un devancement d'appel.

Quant aux territoriaux ou aux réservistes de l'active non encore appelés, il était impossible de les enrôler sous cette forme. Dans les premiers jours de la mobilisation les bureaux de recrutement étaient envahis par des hommes appartenant à ces deux catégories qui voulaient partir à tout prix, le soir même. A chacun les employés du bureau répondaient une phrase invariable : « Attendez le jour fixé par votre fascicule de mobilisation » ou, si aucun jour n'y était indiqué : « Attendez une convocation, elle viendra, soyez-en sûr ! » La plupart du temps ces gens-là s'en allaient furieux de leur déconvenue, beaucoup parce que très braves et très patriotes ils avaient hâte de prendre part à la défense du pays, certains parce qu'ils redoutaient les commentaires désobligeants d'amis ou de voisins se demandant pourquoi ceux-là

restaient chez eux bien tranquillement, alors que tant d'autres étaient sous les armes.

A partir du 21 août les candidats à l'engagement volontaire se présentèrent excessivement nombreux dans les bureaux de recrutement des grandes villes. Dans chacun des six bureaux de Paris, deux médecins-majors opéraient sans discontinuer du matin au soir, faisant passer la visite à une moyenne de quatre cents hommes et jeunes gens par jour.

Les médecins-majors se montrèrent sévères, éliminant malgré les supplications les plus touchantes ceux qui ne paraissaient pas assez solides pour supporter les fatigues d'une campagne. Il était bien inutile, en effet, pour donner à des hommes de santé débile une satisfaction momentanée, d'encombrer les infirmeries et les hôpitaux. A la guerre la qualité physique des soldats est encore plus nécessaire que le nombre.

Néanmoins pour les refusés il était cruel, presque humiliant d'avoir attendu plusieurs semaines, annoncé à tout le monde qu'on allait s'engager, pour obtenir un tel résultat.

Un brave garçon n'y put tenir. Il était affligé d'une hernie qui n'eût peut-être pas empêché de le maintenir au service, mais suffisait pour le faire refuser comme engagé volontaire et il avait toujours reculé devant l'idée d'une opération. Après le verdict du médecin-major il n'hésita plus, s'installa dès le lendemain dans une maison de santé et, quelques mois plus tard, il avait la joie d'être déclaré bon pour le service.

*
* *

Les engagés volontaires furent acceptés dans la proportion de cinquante pour cent, ils étaient âgés, en moyenne, de 17 à 55 ans, mais les engagements au-dessus de cet âge étaient loin de constituer un fait extraordinaire. Voici les noms et l'âge de quelques-uns de ces serviteurs de la France méritants entre tous :

M. Collignon, conseiller d'État, ancien secrétaire général de la présidence de la République sous le président Fallières, officier de la Légion d'honneur, qui à 58 ans s'engage au 46e de ligne, parce que c'est le régiment de La Tour d'Auvergne. Il n'accepte aucun grade, est placé par son colonel à la garde du drapeau et meurt au combat de Vauquois après avoir mérité une citation à l'ordre du jour de l'armée.

M. Charles Lehmann, de Belfort, engagé volontaire en 1870 à 17 ans, contracte un second engagement à l'âge de 61 ans. Capitaine au 338e d'infanterie, il est cité à l'ordre du jour de l'armée, puis décoré de la Légion d'honneur, avec le motif suivant :

Malgré son âge n'a cessé de donner le plus bel exemple de bravoure. A peine guéri d'une blessure à la tête est revenu sur le front et, quelques jours après, a reçu une nouvelle blessure à la tête et une contusion à la jambe.

M. Clément, gendarme en retraite à Barbentane (Bouches-du-Rhône), s'est engagé à Avignon pour la durée de la guerre. Agé de

67 ans, il est titulaire de la Médaille militaire et de la médaille de 1870.

M. Charles Bedouët, de Pléchatel (Ille-et-Vilaine), qui avait fait campagne en 1870 au 3e chasseurs d'Afrique, a voulu partir comme ses deux fils. Il a contracté un engagement dans son ancien régiment à l'âge de 68 ans.

Voici maintenant des septuagénaires :

Le Comte des Ayettes de Clerval, âgé de 70 ans, qui reprend du service actif comme capitaine de cavalerie.

M. Courchinoux, d'Aurillac, même âge, qui abandonne sa profession, pourtant bien pacifiste, de préparateur naturaliste pour s'engager au 92e de ligne.

Le lieutenant-colonel Royal, blessé à Rezonville et à Gravelotte en 1870, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Médaille militaire, a demandé sa réintrégation, mais il a 70 ans et l'on hésite à le satisfaire. Alors il va tout droit au bureau de recrutement s'engager, comme simple soldat de 2e classe, au 146e d'infanterie.

Le doyen de ces engagés particulièrement héroïques semble être M. Alcideberd, de Rompon (Ardèche), qui, né le 7 avril 1843, a contracté un engagement au 37e d'infanterie, le régiment où il fit la campagne de 1870.

Quant aux jeunes gens de classes non encore soumises aux obligations militaires, les bureaux de recrutement ont reçu des instructions formelles : ne prendre que ceux dont la constitution permet de supporter les fatigues de la campagne et ne jamais accepter, même dans le

cas d'une constitution exceptionnelle, que ceux qui ont dix-sept ans révolus.

En vain quelques-uns tentèrent-ils les démarches les plus inattendues. Henri Lacorre, de Limoges, âgé de neuf ans, eut l'idée d'écrire au Président de la République pour lui demander l'autorisation de s'engager. Ceci lui valut tout au moins une réponse autographe ainsi conçue :

« Le patriotique désir qu'a exprimé Henri Lacorre ne peut malheureusement se réaliser, la loi ne permet pas les engagements avant l'âge de 17 ans, mais c'est déjà servir la France que d'être un enfant sage et travailleur.

« Raymond POINCARÉ. »

Une centaine environ de débrouillards âgés de seize ans, quinze ans et même moins, voulant absolument devenir soldats, imaginèrent de se passer de l'engagement officiel qui leur était refusé et suivirent les régiments de leur région, rendant de petits services et finissant par se faire accepter dans les rangs. La prévôté mit d'ailleurs souvent fin à ces odyssées dont nous nous occuperons quand nous serons arrivés sur le front.

Il est intéressant de noter que la marche des Allemands sur Paris, annoncée par les communiqués officiels du Ministère de la Guerre du 26 août au 3 septembre, ne ralentit aucunement le nombre des engagés volontaires. Tout au contraire plusieurs Français que leur âge autorisait à rester spectateurs du drame

résolurent de partir le jour où la Patrie parut être en danger.

D'autre part depuis la mobilisation se présentaient à la visite dans les bureaux de recrutement les hommes touchés par la mobilisation et que leur état de santé ou des infirmités rendaient impropres à tout service.

Au début de septembre eut lieu l'incorporation de la classe 1914 (jeunes gens ayant eu 20 ans au 1er janvier précédent). Ce départ fut très gai, très joyeux, bien que moins bruyant que les départs ordinaires des classes nouvelles ; les 1914 étaient fiers de rejoindre leurs aînés ; mères et sœurs se sentirent profondément émues quand l'heure de la séparation sonna, mais elles furent assez courageuses pour n'en rien laisser paraître devant leurs conscrits. Si après s'être fait une violence, elles durent donner ensuite libre cours à leurs angoisses, qui oserait le leur reprocher ?

« Que j'ai pleuré, écrivait une maman dans une lettre lue par le Père Sertillanges dans une de ses admirables conférences dominicales sur *la Vie Héroïque* prononcées à Paris en l'église de la Madeleine. Quand mon enfant eut l'honneur de partir, j'entrai seule dans sa petite chambre. Tout y racontait le départ précipité. Le dernier vêtement porté était là sur une chaise, comme une pauvre épave. Mais, à la place, mon fils portait le glorieux uniforme. Ah ! comme j'aurais voulu tout laisser dans ce cher désordre ! A genoux, la tête enfouie dans son oreiller, j'ai pleuré sans arrêt, sans arrêt. De ma vie je n'ai ressenti une pareille douleur. Enfin, je relevai

la tête ; je vis son Christ de première Communion ; je lui offris mon immense douleur. Mon Dieu que votre volonté soit faite ! Mais votre volonté tout entière, sans restriction !

« A côté de son Christ, il y avait une petite image, celle de Déroulède, et cette image aussi m'a été consolante. Mon fils aimait le grand patriote, donc il était, lui aussi, courageux, généreux ; d'avance, il disait, lui aussi : « Veux-tu « mon sang, ma France ? Le voici ! » Ma douleur devait donc se taire ; le grand courage devait la remplacer. Alors je n'ai plus pleuré !... »

*
* *

Auxiliaires, réformés et exemptés. - Sous les « zingots » ! - 524.295 combattants de plus.

En même temps que l'incorporation de la classe 1914 et le recensement de la classe 1915 qui suivit presque aussitôt, le gouvernement qui se trouvait alors à Bordeaux prenait au sujet des exemptés et des réformés des décisions extrêmement importantes.

On connaît la différence qui existe entre les exemptés et les réformés, les premiers ont été jugés inaptes à tout service par le Conseil de revision lors de la formation de leur classe et avant d'être envoyés à la caserne ; les seconds, au contraire, n'ont été estimés impropres au service qu'après avoir été incorporés soit dans le service armé, soit dans le service auxiliaire.

Sous le régime des lois de recrutement du 15 juillet 1889 (première loi de trois ans) et du 21 mars 1905 (loi de deux ans), la situation militaire des uns et des autres était définitivement fixée par la décision du Conseil de revision ou du Conseil de réforme ayant statué sur leur cas. Tandis que la loi du 7 août 1913 (deuxième loi de trois ans) a prévu que les exemptés seraient à diverses étapes de leur existence, 24, 29 et 35 ans, soumis à des visites médicales.

Par analogie et en considération du rôle décisif que la proportion des effectifs allait jouer dans la guerre, M. Millerand, ministre de la Guerre, adressa au Président de la République un rapport pour lui signaler que « le nombre des jeunes Français ainsi perdus pour la Défense Nationale sur toute l'étendue du territoire est considérable. Si un certain nombre d'entre eux sont réellement impropres à tout service armé, il en est d'autres dont l'état physique s'est sensiblement amélioré depuis le jour où ils ont été, soit réformés, soit exemptés; n'en pas faire état serait une négligence coupable à l'heure où la Patrie fait appel à tous ses enfants. »

A la suite de ce rapport, le Président de la République prenait le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Tous les hommes placés dans la position de réforme par congé n° 1 ou n° 2 ou dans la position de réforme temporaire, ainsi que les hommes exemptés par les conseils de revision, appartenant par leur âge à une classe encore soumise aux obligations militaires, seront convoqués devant les conseils de revision réunis pour

examiner le contingent de la classe 1915 à l'exception de ceux qui ont contracté un engagement pour la durée de la guerre.

Art. 2. — Ceux d'entre eux qui seront reconnus, à la suite de cet examen, aptes au service militaire, seront immédiatement soumis aux obligations de leur classe de recrutement.

Ceux qui ne se rendront pas à la convocation seront considérés comme aptes au service armé.

Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux, le 9 septembre 1914.

R. Poincaré.

Par le Président de la République :

Le Ministre de la Guerre,

A. Millerand.

En conséquence tous ceux qui étaient visés par le décret durent dans les huit jours s'inscrire à la mairie de leur résidence actuelle.

Furent toutefois dispensés de se présenter devant le conseil les réformés n° 1, atteints des infirmités suivantes :

Perte de deux membres, d'un membre, d'une main ou d'un pied. Perte totale du pouce d'une main. Paralysie d'un membre ou ankylose d'une grande articulation, sous la réserve que l'infirmité rend impossible l'usage normal du membre. Déviation de la colonne vertébrale (gibbosité visible sur l'homme vêtu). Perte complète de la vue ou perte d'un œil. Idiotie ou aliénation mentale. Obésité forte ; poids supérieur à 100 kilos.

Les hommes en question n'avaient qu'à se faire délivrer un certificat par le maire ou la gendarmerie locale. Il eût été, en effet, douloureux pour eux de venir étaler leurs tares en public, puisqu'aussi bien, au vu de tout le monde, ils étaient incapables de servir.

Quelques jours plus tard, M. Millerand adressait un autre rapport au Président de la République visant cette fois les hommes classés dans le service auxiliaire, organisé par la loi du 21 mars 1905. Il s'agit des jeunes gens qui, atteints d'une infirmité relative, sans que leur constitution générale soit douteuse, sont reconnus impropres au service armé mais peuvent être employés dans les bureaux, comme infirmiers d'hôpitaux du territoire, ou comme ouvriers de métier dans les dépôts ou les établissements militaires. Le nombre des jeunes gens versés dans le service auxiliaire variait, depuis 1905, de 15.000 à 20.000 par classe.

M. Millerand voulait soumettre à une visite tous les hommes du service auxiliaire, qu'ils fussent sous les drapeaux ou dans leurs foyers, en vue de prendre dans le service armé ceux dont la santé se serait améliorée.

La législation en vigueur ne prévoyait pas cette visite, mais les Chambres étaient séparées et l'accroissement des effectifs paraissait impérieux. Le ministre de la Guerre proposa donc à M. Poincaré, qui partagea sa manière de voir, de prendre de suite un décret, quitte à faire ratifier ultérieurement par le Parlement. L'approbation législative ne vint qu'au 30 mars 1915, c'est-à-dire lorsque la grande majorité des soldats ainsi

récupérés par le service armé étaient déjà incorporés. Ceux des jeunes classes étaient même déjà au feu depuis plusieurs semaines. Voici le décret présidentiel :

Article premier. — Tous les hommes classés dans le service auxiliaire et non incorporés, qu'ils appartiennent à la réserve de l'armée active, à l'armée territoriale ou à sa réserve, seront soumis à l'examen d'une commission spéciale de réforme.

Art. 2. — Les hommes classés dans le service auxiliaire et présents sous les drapeaux pourront également être soumis d'office à l'examen d'une commission spéciale.

Art. 3. — Les commissions spéciales de réforme prononceront soit le maintien dans le service auxiliaire, soit la réforme, soit le passage dans le service armé.

Les hommes ainsi reconnus aptes au service armé seront immédiatement soumis aux obligations militaires de leur classe.

Art. 4. — Le ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 1914.

R. Poincaré.

Par le Président de la République :

Le Ministre de la Guerre,
A. Millerand.

Les hommes du service auxiliaire n'eurent pas, comme les réformés et les exemptés, à se faire inscrire dans les mairies. Les bureaux de recrutement possédaient, en effet, leur adresse

tout comme les hommes du service armé et étaient en mesure de les convoquer. D'autre part les auxiliaires appartenaient à l'armée, ils n'avaient donc pas à passer devant un Conseil de revision comme les réformés et les exemptés, mais devant un Conseil de réforme (le Conseil de revision est composé de militaires et de civils, le Conseil de réforme uniquement de militaires).

Toutes ces mesures dictées par le souci de la défense du pays eurent un vaste retentissement, car elles intéressaient plus de douze cent mille hommes qui les uns se croyaient déliés pour toujours des obligations militaires, les autres pensaient n'avoir jamais à porter un fusil. Il y eut, à l'apparition des deux décrets, quelques protestations, c'était fatal, mais bientôt le devoir patriotique prima tout autre sentiment, les intéressés s'habituèrent à l'idée d'avoir à concourir, eux aussi, à sauver le pays et c'est le cœur léger qu'au fur et à mesure des convocations ils se rendirent, les uns devant le Conseil de revision, les autres devant le Conseil de réforme.

Si l'on ajoute aux auxiliaires, réformés et exemptés, les jeunes gens de la classe 1915 et les ajournés des deux classes précédentes, on voit que près de 1.500.000 hommes furent soumis, en même temps, à l'examen des médecins-majors chargés de statuer sur leur situation militaire et l'on apprécie à quel point le travail de ceux-ci fut formidable.

Un reporter du journal *Le Temps* a été flâner aux alentours du Conseil de réforme tenu dans

les six bureaux de recrutement de Paris, il en a rapporté cette vision très exacte qu'il intitule *Sous les zingots :*

« Les « zingots », ce sont les hangars à couverture métallique sous lesquels, à la porte Champerret ou au bastion du boulevard Suchet, patientent les civils qui attendent leur tour d'exhiber leur livret au sergent de recrutement ou leur anatomie au major. Ces hangars sont situés à l'orée du bois. Les « fortifs », pauvrement vêtus d'une herbe courte, composent un décor à la Raffaëlli. Trois poules picorent. Des chiens se poursuivent. Un sergent de ville maintient l'ordre que les trois cents civils ne songent point à troubler. Ils attendent. Il y en a des vieux, des adolescents, des gros et des chétifs. Ce sont des gens qui viennent contracter un engagement, des réformés, des exemptés, des auxiliaires prêts à passer la visite. Un vieux, très vieux même, dit : « Mon fils a été tué. Je suis veuf. « Je suis seul à la maison. Il faut bien que je « parte ! » Un monsieur élégant — sa limousine l'attend au bord du trottoir — est là, près d'un jeune faubourien que sa bonne amie en cheveux accompagne, lui portant sa musette et ses consolations suprêmes. Les petits des classes 15 et 16 sont fiers : « On n'est plus des gosses. On « va y aller. On sera des poilus. »

« Par petits paquets, ils entrent au bastion. Le sergent de ville crie : « Les bouchers à droite, « les boulangers à gauche ! » Les bouchers sont rougeauds, les mitrons blêmes. On appelle les hommes exerçant des professions utiles. Un homme de lettres, un comptable, un orfèvre,

à moins d'être valides (et, en ce cas, dans le service armé) ne sont pas pris ; ils risquent d'attendre la fin de la guerre avant que leur classe soit levée.

« Le Conseil de réforme est en séance. Le médecin-major a examiné au préalable tous les hommes. La plupart disent la vérité. Ils ne cherchent pas (il paraît que cela se pratique en temps de paix) à duper le médecin — ce qui d'ailleurs n'est pas toujours facile. Ils avouent leurs misères, leurs tares physiologiques, mais ils en diminuent la gravité. « Je suis gros, mon-« sieur le major, mais pas obèse, pas obèse ! » Les trucs classiques, simulation, exagération de la myopie, hésitation à lire les lettres au tableau noir, maladies invérifiables — pseudo-angine de poitrine, rhumatismes — ne sont guère employés. On doit y aller, eh bien, on ira ! Le major inspecte, ausculte : « Toussez, respirez, « levez les bras... Faites voir vos varices... Bon « pour le service... Maintenu... Proposé pour « l'auxiliaire... Réformé... » L'homme se rhabille et file. Il passe dans un autre bureau. On lui remet son livret rectifié, sa feuille de route, son fascicule. Et à-Dieu-vat ! »

*
* *

L'examen des exemptés et réformés devait prendre fin en même temps que les opérations de formation de la classe 1915 ou, en tous cas, être achevé pour le 31 décembre 1914. On y parvint partout sauf à Paris où, en raison du grand nombre des hommes à visiter, il ne put

être terminé que le 25 avril. Quant aux hommes du service auxiliaire tous avaient été examinés avant la fin de l'année.

Voici quels furent les résultats de la visite pour toute la France des hommes exemptés, réformés ou classés dans le service auxiliaire avant la date de la mobilisation générale.

Réformés et exemptés : 241.585 hommes repris bons pour le service armé.

Hommes du service auxiliaire : 282.710 classés dans le service armé.

Soit au total 524.295 combattants de plus. Ajoutons d'ailleurs que ces chiffres quoique exacts sont au-dessus de la réalité pratique. Dans certains centres les médecins-majors avaient déclaré bons pour le service armé des hommes qui en exerçant une profession tranquille se portaient à merveille mais ne possédaient pas une santé assez forte pour résister aux fatigues de la guerre. Au bout de quelques semaines d'entraînement, il fallut au corps en réformer une partie et en verser une autre partie dans le service auxiliaire. Le total de ces retranchements ne sera probablement jamais fait, mais on peut raisonnablement l'évaluer à 75.000 hommes. Il serait donc resté en définitive 450.000 hommes dans le service armé, dont une partie encore fut classée dans les inaptes et resta, par conséquent, dans les services du dépôt.

Les conscrits de la classe 1915 partirent entre le 15 et le 19 décembre 1914, pendant que leurs aînés de la classe 1914 étaient envoyés au feu.

Le total des appelés pour la classe 1915, auxquels s'ajoutaient les ajournés des classes 1913 et 1914 reconnus depuis bons pour le service, était de 220.000 ; sur ce nombre 210.340 furent affectés à l'infanterie. L'artillerie ne reçut que des ouvriers, principalement des bourreliers et des maréchaux ferrants, 2.500 en tout, à raison de 30 en moyenne par régiment. Le génie reçut 4.000 hommes : colombophiles, employés des chemins de fer et des postes, électriciens, mariniers. Les troupes aéronautiques eurent 500 hommes. Aucune affectation ne fut faite dans la cavalerie.

L'immense majorité du contingent étant réservée à l'infanterie, chaque régiment de ligne de l'active reçut 1.000 hommes, chaque bataillon de chasseurs 600 hommes, chaque groupe cycliste 100 hommes.

*
* *

Les fonctionnaires sous les drapeaux.

L'administration de la guerre, dans sa recherche des moyens d'augmenter nos effectifs, porta d'autre part son attention sur les catégories de fonctionnaires des administrations publiques appartenant aux diverses catégories de réserves et que les tableaux A, B et C annexés à l'article 42 de la loi du 21 mars 1905 permettaient de dispenser de répondre aux appels des classes en cas de mobilisation. Ils ne partent en tout cas que sur ordres spéciaux.

Cette mesure a pour but d'éviter lors de la

mobilisation générale de désorganiser les services publics dont un grand nombre d'ailleurs coopèrent directement ou indirectement à la Défense Nationale.

Dans ces tableaux sont compris aussi les employés et ouvriers travaillant, dès le temps de paix, dans des usines, exploitations houillères, fabriques, etc., dont le bon fonctionnement est indispensable aux besoins de l'armée.

Le privilège dont jouissaient les fonctionnaires et les ouvriers en question fit murmurer les esprits critiques malgré l'évidente nécessité de ces exceptions. Pourtant, dès le 27 août 1914, le ministre de la Guerre avait adressé à tous les ministres la circulaire que voici :

Aux termes de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, sur le recrutement de l'armée, les titulaires des fonctions et emplois désignés aux tableaux A, B et C de ladite loi sont autorisés à ne pas rejoindre immédiatement, en cas de mobilisation, et à attendre des ordres dans leur situation respective.

Les circonstances présentes, où la nécessité s'impose impérieusement d'utiliser pour la Défense Nationale les forces entières du pays, me conduisent à vous proposer de faire appel, dans la plus large mesure possible, au personnel de votre Administration compris dans les tableaux susvisés.

L'armée a besoin, en particulier, d'officiers subalternes et de sous-officiers aptes à faire des chefs de section ou de peloton. Or, parmi les jeunes gens susceptibles d'être utilisés comme tels, nombreux sont ceux qui occupent actuellement des emplois entraînant leur classement dans la non-disponibilité.

J'ai l'honneur de vous prier, en conséquence, de

vouloir bien me faire connaître *d'urgence* les catégories de fonctionnaires et agents de votre Administration qui seraient susceptibles d'être rappelés sous les drapeaux.

Au cas où tout le personnel d'une même catégorie d'emploi ne pourrait être rappelé sans inconvénients graves pour la marche de vos services, je vous serais obligé d'énumérer les classes — de préférence celle de la réserve de l'armée active — qui pourraient être remises dans le droit commun.

Si, dans une catégorie déterminée, il ne vous était possible de disposer que d'un certain nombre de fonctionnaires et agents, j'attacherais du prix à ce que votre choix portât. de préférence, sur les anciens officiers de réserve ou de l'armée territoriale, les anciens sous-officiers qui ont obtenu le certificat d'aptitude à l'emploi de chef de section ou de peloton, ceux qui ont servi dans l'armée active au delà de la durée légale et tous les anciens militaires qui ont obtenu un grade dans l'armée.

Je vous serais obligé, en outre, de m'indiquer approximativement le nombre global des fonctionnaires et agents qui pourraient ainsi être rappelés sous les drapeaux.

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Général sous-chef d'état-major de l'armée,

Signé : GRAZIANI.

Par suite de cette circulaire 12.823 fonctionnaires furent appelés dans les corps spéciaux, 75.517 furent envoyés dans des corps de troupes.

Quant aux ingénieurs, employés et ouvriers des exploitations et établissements fournissant

à l'armée les munitions, l'équipement ou l'alimentation, ils furent soumis à une revision sévère.

*
* *

Habillez-vous richement !...

L'appel successif de tant de monde fut une excellente affaire pour l'industrie de l'habillement. A part les pauvres diables, tous les hommes convoqués achetaient, en effet, du linge, des lainages ; beaucoup d'entre eux s'équipaient en chaussures d'autant mieux que celles-ci devaient leur être remboursées à leur arrivée au corps. Enfin les plus fortunés, craignant de ne recevoir au régiment que des effets déjà usagés, achetaient avant de partir des vêtements militaires.

Les magasins importants de confection des grandes villes se transformèrent par suite en véritables maisons d'effets militaires.

Une capote de simple soldat coûtait, dans les magasins de nouveautés, en moyenne 55 à 60 fr., un pantalon 22 à 25 fr., une veste 25 à 28 fr., un képi 3 à 4 fr., c'est-à-dire le double du prix demandé à l'État par les fournisseurs d'effets militaires.

Les hommes arrivant tout habillés avaient droit à une indemnité quotidienne d'usure d'effets atteignant 0 fr. 18 pour l'uniforme complet, soit 5 fr. 40 par mois.

*
* *

La classe 1917. – Les pères de six enfants.

En mars 1915, M. Millerand déposa au Parlement une proposition de loi qui avait un double objet. D'abord autoriser les opérations de recensement et de revision de la classe 1917, étant entendu que le vote d'une nouvelle loi serait nécessaire pour qu'elle puisse être convoquée sous les drapeaux ; ensuite permettre de faire passer devant le Conseil de revision tous les hommes réformés n° 2 depuis l'ordre de mobilisation générale jusqu'à la fin de 1914, soit entre le 2 août et le 31 décembre.

Ces deux projets produisirent une certaine émotion dans le pays. En ce qui concernait les jeunes gens de la classe 1917, la plupart n'avaient pas encore dix-huit ans et l'on pouvait redouter qu'ils n'eussent pas dans leur ensemble la force de supporter le dur métier du soldat.

Quant aux hommes réformés depuis la mobilisation, ils furent extrêmement surpris. Il est évident d'ailleurs que ce nouveau passage devant un Conseil de revision contrariait tous les principes, la réforme étant, par définition même, définitive. Mais on n'avait pas agi autrement à l'égard des hommes réformés avant la mobilisation et puis trop se plaindre de passer un second examen n'eût pas paru très courageux.

La revision de la classe 1917 commença le 6 mai pour se terminer le 14 juillet suivant. M. Millerand avait indiqué dans son arrêté du 9 avril les précautions particulières à prendre.

Les présidents des Conseils de revision rappelleront fréquemment à ces Conseils et aux médecins experts que l'examen des jeunes gens de la classe 1917 doit avoir lieu avec le plus grand soin, en raison de l'âge de ces jeunes gens dont beaucoup n'ont pas encore atteint le développement physique seul susceptible d'offrir des garanties de résistance à l'épreuve du service militaire. Une sélection sévère devra donc être faite, comme s'il s'agissait de choisir, parmi les jeunes gens examinés, des engagés volontaires, lesquels doivent présenter les mêmes conditions d'aptitudes physiques que les appelés d'âge normal.

Les médecins apporteront une attention particulière à la recherche de tous les signes de vigueur fonctionnelle insuffisante de l'organisme, et s'attacheront spécialement à découvrir les symptômes de tuberculose ou même de simple prédisposition à cette maladie. Ils prendront toujours connaissance, pour s'éclairer, des certificats médicaux présentés par les intéressés.

Ces mêmes règles s'appliqueront aux ajournés des classes 1913, 1914, 1915.

Pour les réformés n° 2 entre le 2 août et le 31 décembre 1914, ils eurent le choix entre passer des séances spéciales de Conseils de revision à leur usage avant le début de la revision de la classe 1917, ou passer en même temps que les jeunes gens de cette classe. En ce dernier cas l'examen aurait lieu à huis clos, en

une séance préliminaire. Un dossier sanitaire comprenant les décisions déjà prises à leur égard, ainsi que les certificats médicaux que chacun de ces hommes avait jugé utile de produire, devant accompagner chacun de ces hommes devant le Conseil de revision.

Le nombre des hommes réformés dans les dépôts était de 177.000. Il y avait, d'une part, à déduire les réformés n° 1 non astreints à la revision et, d'autre part, à ajouter les hommes réformés par le Conseil de réforme avant de rejoindre leur corps.

La proportion des hommes déclarés à nouveau bons pour le service fut bien moindre que celle que l'on avait obtenue avec les réformés dans le temps de paix. Elle varia selon les jours et les régions de 5 à 10 o/o. Ce fut donc au maximum une douzaine de mille hommes que l'on récupéra pour le service armé.

Enfin, pour compléter les mesures prises par l'autorité militaire pour accroître les effectifs, disons qu'au cours des cinq premiers mois de 1915 furent convoqués la totalité des hommes des quatre premières classes de la réserve de la territoriale : 1892, 1891, 1890, 1889 qui étaient jusqu'ici restés dans leurs foyers. Par contre furent renvoyés, sauf certains ouvriers spéciaux, à titre provisoire, les soldats appartenant aux classes 1888 et 1887, ainsi que les pères de six enfants, ces derniers étant assimilés à la classe 1887.

« L'expression de père de six enfants vivants, précisa une note officielle, s'applique à tout homme qui en a la charge, soit comme étant

légalement leur père, par mariage, légitimation ou reconnaissance, soit comme mari d'une femme qui a elle-même, par légitimation ou reconnaissance, ce nombre d'enfants ou un nombre inférieur venant compléter celui qu'il possède déjà.

« D'autre part le maintien dans la réserve de l'armée territoriale des pères de six enfants n'est pas révocable par suite de décès ultérieur des enfants. »

*
* *

Dans les dépôts. - Hygiène. Entraînement.

Nous avons assisté à l'appel successif des jeunes et des anciennes classes, au versement dans le service armé de centaines de milliers d'exemptés et de réformés et d'hommes du service auxiliaire. Il nous reste à savoir ce qui, pendant les hostilités, s'est passé dans les dépôts, où tous sans exception allaient s'équiper et s'instruire.

Techniquement le dépôt d'un corps de troupes est constitué par une portion de ce corps destinée à demeurer dans la garnison, quand le reste se mobilise, pour assurer l'entretien de la partie mobilisée. C'est donc une sorte de réservoir où le corps s'alimentera au fur et à mesure de ses besoins pour rétablir ses effectifs diminués par la maladie ou le feu de l'ennemi.

Pratiquement, le dépôt a comme noyau initial à la mobilisation une compagnie du

régiment qui prend le titre de compagnie de dépôt. C'est à cette compagnie que viennent s'agglomérer par le jeu des appels successifs les hommes qui n'ont été convoqués qu'après le départ du régiment sur le front. Plus tard viendront prendre place également dans la compagnie de dépôt les blessés et les malades du corps sortis des hôpitaux ou ambulances et en état de reprendre du service armé.

On concevra aisément que le dépôt ne peut se contenter, pour loger tout ce monde, de la caserne ou des forts qu'occupait naguère le régiment sur pied de paix. D'abord pour chaque unité de régiment d'active, il existe, en temps de guerre, trois dépôts, l'un pour ce même régiment d'active, l'autre pour le régiment de réserve correspondant et qui porte le même numéro augmenté de 200 (par exemple 119e régiment d'active et 319e régiment de réserve), le troisième pour le régiment de territoriale. De plus, comme il faut toujours être en état de rétablir, quoi qu'il arrive, l'effectif normal des régiments et qu'il est sage de n'envoyer au front que des hommes suffisamment instruits, il importe d'avoir une grande quantité de soldats sous la main, les uns prêts à partir au premier signal, les autres en pleine période d'entraînement.

Surtout dans les premiers mois de la guerre, il n'était pas rare que les dépôts des trois régiments d'active, de réserve et de territoriale présentassent un effectif total de huit à douze mille hommes dans une petite ville de province où d'habitude étaient casernés douze à quinze cents hommes.

En parlant de la mobilisation des régiments d'active, nous avons exposé qu'aussitôt équipées à neuf et munies de vivres de réserve, les diverses unités de ces régiments étaient dirigées sur les cantonnements de mobilisation, établissements publics ou particuliers, désignés dès le temps de paix. Ces régiments ne font qu'y passer quelques jours, souvent même quelques heures, et ce sont les effectifs rapidement grossis des dépôts qui viennent les y remplacer.

La plupart du temps tous les cantonnements possibles d'une ville ne suffiraient pas au logement de masses si importantes ; on en dirige donc une forte partie dans les communes environnantes où sont organisés des camps d'instruction.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre comment des plaintes si nombreuses, et, il faut l'avouer, assez justifiées, ont pu se produire au sujet de l'installation des dépôts.

Car l'emplacement seul en avait été prévu avant la guerre, rien comme couchage, comme cuisines, comme water-closets, et ce détail a bien son importance, n'avait été combiné. Dans quantité de cantonnements il n'y avait même pas d'eau.

Le problème du couchage était rendu d'autant plus difficile que les lits militaires, dès l'ordre de mobilisation, avaient été portés dans les hôpitaux militaires et les ambulances.

Il fallut, par conséquent, improviser, et, pour obtenir un résultat satisfaisant, les commandants de dépôts manquèrent souvent de crédits,

parfois d'initiative, presque toujours de ressources en nature.

A plusieurs reprises les journaux s'occupèrent de la question, la Commission d'Hygiène de la Chambre visita les dépôts de plusieurs régions et rapporta de ses pérégrinations les observations les plus judicieuses. Un programme des qualités que devait présenter le cantonnement fut même établi qui rencontra l'approbation unanime du gouvernement et du Parlement, mais, dans la plupart des cas, on s'en tint à la rédaction et à l'approbation du programme.

Beaucoup de commandants de dépôt permettent d'ailleurs aux hommes de manger et de coucher en ville. La combinaison malheureusement ne résout le problème que pour ceux qui possèdent quelque argent.

*
* *

Les Sociétés de préparation militaire.

Quelle fut la vie dans les dépôts pendant près d'un an, c'est-à-dire du départ des régiments sur le front jusqu'à la fin de la période intensive d'instruction, soit lors du départ au front des jeunes gens de la classe 1916? Trois faits y dominent : l'instruction, la chasse aux embusqués et le classement des hommes en état de rejoindre leur corps.

Pour les jeunes classes successivement appelées cette instruction fut grandement facilitée

par celle qu'elles avaient déjà reçue avant leur convocation.

Depuis la fin du mois d'août 1914, sur les places des quartiers excentriques, dans des terrains vagues ou près des fortifications, les Parisiens eurent quotidiennement le spectacle de jeunes gens en civil ou en uniformes de fantaisie faisant l'exercice sous la direction d'officiers et sous-officiers de l'armée.

Il ne s'agissait pas en la circonstance de jouer au soldat et de renouveler les bataillons scolaires de gentille mais puérile mémoire. Ces jeunes gens étaient tous de futurs soldats des nouvelles classes destinées à être appelées au cours de la guerre ou des engagés volontaires prochains. Les uns et les autres voulaient s'entraîner avant leur départ afin d'arriver à la caserne en possédant déjà des notions utiles, leur permettant de faire un moins long stage et par suite d'aller au feu plus rapidement.

Aussi avec quelle attention tous écoutaient-ils les explications des instructeurs, avec quelle ardeur exécutaient-ils les commandements. Il fallait les voir, une fois l'exercice fini, partir en rangs, au pas accéléré, la jambe bien tendue, la tête droite, le fusil maintenu selon les plus purs principes de la théorie, pour comprendre à quelles généreuses pensées ils avaient asservi leur volonté.

Mais, parmi les curieux que ce spectacle passionnait, personne peut-être ne se doutait des difficultés considérables qui avaient dû être vaincues pour organiser cette préinstruction.

A la déclaration de guerre, le département de

la Seine comptait trois cent soixante-sept Sociétés de préparation militaire, agréées par le Ministère de la Guerre. La plus grande partie d'entre elles étaient affiliées soit à la Fédération Nationale des Sociétés de Préparation Militaire de France et des Colonies, 16, rue de Grammont, soit à l'Union des Sociétés de Préparation Militaire de France, 23, rue de la Sourdière.

Mais la mobilisation vint désorganiser complètement ces sociétés. Présidents, vice-présidents, moniteurs étaient presque tous officiers ou sous-officiers de réserve ; ils rejoignirent leurs corps. Ce n'était pas cependant le moment d'arrêter la préinstruction militaire ; il convenait, bien au contraire, de l'activer. N'était-ce pas là le meilleur moyen de sélectionner avant l'arrivée à la caserne les jeunes gens ayant des qualités de commandement et de former ainsi une élite prête à fournir des caporaux et des sergents encadrant dignement leurs camarades ?

Le général Ravenez, commandant le département de la Seine, pour résoudre le problème, établit un programme qui fut approuvé au début de septembre par le général Galliéni, gouverneur militaire de Paris. Les principes en étaient simples.

Toutes les Sociétés de Préparation militaire devaient adhérer soit à la Fédération Nationale, soit à l'Union des Sociétés ; les chefs de bataillon Matifas et Napler dirigeaient, chacun dans un de ces groupements, l'instruction qui devait être la même pour tous et comprenait une progression hebdomadaire avec école du soldat, école de section, école de compagnie, exercices phy-

siques, exécution de tranchées, exercices en terrains variés, marches fréquentes, tirs, conférences morales et patriotiques.

Chacun des jeunes gens ainsi entraînés avait un fascicule portant toutes les indications utiles sur son degré d'instruction et ses aptitudes militaires. Ce fascicule lui était remis, lors de son départ pour le régiment, afin que le commandant du dépôt pût être fixé sur ce qu'il pouvait faire de l'arrivant.

Au mois d'octobre 1914, soit par engagements volontaires, soit par suite de l'appel de la classe 1914, trois mille jeunes gens ainsi instruits avaient rejoint les dépôts, étant munis d'une instruction suffisante pour devenir immédiatement à leur arrivée d'excellents caporaux, puis au bout de peu de temps des sous-officiers et même de très bons sujets dans les pelotons d'élèves-officiers de réserve.

Après l'appel de la classe 1914, l'instruction continua pour les ajournés des classes 1913 et 1914 ainsi que pour les jeunes gens des classes 1915 et 1916. Au 15 octobre, cinq mille jeunes gens suivaient les cours dans le département de la Seine.

Le 5 novembre, la plus grande partie d'entre eux étaient présentés en armes, dans la cour d'honneur de l'École militaire, au général Galliéni, gouverneur militaire. Après une revue minutieuse, ils défilaient crânement par colonnes de compagnie aux accents de *Sambre-et-Meuse*. Le général Galliéni fut si satisfait de cette prise d'armes qu'il tint à manifester son contentement par un ordre du jour envoyé aux

instructeurs anonymes et dévoués de cette brillante jeunesse.

Aussi le Gouverneur Militaire du camp retranché de Paris accueillit-il favorablement, par la suite, toutes les demandes qui lui furent adressées, en vue de perfectionner cette instruction. Jusque-là les jeunes gens n'avaient eu à leur disposition que des fusils Gras (modèle 1874) ; quatre-vingts fusils Lebel leur furent confiés et permirent de les initier au montage et démontage du fusil et aussi de leur faire exécuter des tirs individuels.

D'autre part l'autorité militaire ayant prêté des outils portatifs, on fit exécuter aux jeunes gens des travaux de campagne.

Les 7 et 8 décembre, 1.600 jeunes gens effectuaient une marche sur le champ de bataille au nord de Meaux, y cantonnaient pendant quarante-huit heures et exécutaient des tranchées ; ces sorties se répétaient dès lors assez fréquemment ; citons encore une marche-manœuvre organisée dans la forêt de Fontainebleau, avec groupe de cavalerie et section cycliste, les dimanche et lundi de la Pentecôte, 23 et 24 mai 1915. Les jeunes gens qui y prirent part se comportèrent avec la même allure, la même discipline que s'ils avaient eu plusieurs mois de caserne.

A partir du 15 janvier 1915, les jeunes gens de la classe 1917 avaient été admis à l'instruction.

Dans les deux premiers mois qui suivirent la mobilisation, l'instruction avait lieu dans la journée et en plein air. L'industrie et le commerce étaient presque complètement arrêtés

et une grande partie de ces futurs soldats, élèves des lycées ou des facultés, étaient en vacances.

Mais, à la fin de l'été, le travail reprit, les écoles réouvrirent, il fallut se préoccuper d'organiser des cours du soir. Ceux-ci furent institués dans cent dix préaux d'écoles, rien qu'à Paris ; de plus des instructeurs se rendirent dans les lycées et grandes écoles, ce qui permit aux jeunes gens de poursuivre leurs études, tout en se préparant à devenir de bons défenseurs de la Patrie.

En juillet 1915, 15.000 jeunes gens avaient suivi les cours dans le département de la Seine, 10.000 environ étaient déjà mobilisés et la presque totalité de ces derniers portaient les insignes de caporaux ou de sergents, plusieurs étaient déjà devenus officiers de réserve.

Ceux qui savent de quelle importance dans une longue guerre est la question du renouvellement des cadres apprécieront la part que devait avoir cette préinstruction militaire dans le succès final de la lutte contre l'envahisseur.

L'Union Vélocipédique de France, 24, boulevard Poissonnière, s'est, d'autre part, préoccupée de la formation des cyclistes et motocyclistes pour l'armée. Au milieu de l'année 1915, elle avait fourni ainsi aux divers régiments près de 800 hommes intelligemment entraînés.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de Paris et de sa banlieue. Ce n'est guère, en effet, que dans le département de la Seine que la préinstruction militaire fut organisée de façon aussi générale et aussi méthodique. Les raisons de cette situation privilégiée étaient multiples.

Tout d'abord le nombre des officiers et sous-officiers, capables d'instruire et maintenus dans le camp retranché de Paris, était considérable. Quand certains partaient au front, il était relativement aisé de les remplacer. En province, le plus souvent, le cadre des officiers et sous-officiers fort réduit suffisait juste à assurer la préparation militaire dans les dépôts et dans les camps.

D'autre part, l'instruction générale est plus développée dans la Seine qu'ailleurs.

Malgré cela plusieurs efforts méritoires ont été tentés en province. Dans la plupart des lycées et collèges, dans les patronages, des cours ont été faits ; plusieurs grandes villes ont organisé des cours à l'usage de tous les jeunes gens et, en novembre 1914, M. Millerand, ministre de la Guerre, pouvait passer, à Bordeaux, une revue des jeunes gens de la Gironde ayant déjà reçu des notions utiles. Dans des centaines d'endroits, où la préinstruction militaire était impossible à réaliser, des sociétés de gymnastique, des groupes d'éducation physique ont assuré à leurs membres un entraînement sportif qui ne pouvait constituer qu'une excellente préparation pour de futurs soldats.

*
* *

La chasse aux embusqués.

L'instruction dans les dépôts se poursuit exactement dans le même ordre et avec la même progression qu'en temps de paix : instruction individuelle, école de section, école de compagnie,

école de bataillon, école de régiment, service en campagne, tirs, marches. Seulement les marches sont plus fréquentes et elles se sont corsées d'un numéro inédit et que les hommes ne goûtent guère, surtout par les temps pluvieux : la marche rampante. Avec le sac sur le dos et en tenant le fusil de la main gauche, ce n'est pas très commode. Les travaux de campagne, qui étaient assez négligés dans bien des corps de troupe, ont pris d'autre part depuis la guerre toute l'importance qu'ils méritent.

On montre aux soldats soumis à l'instruction des tranchées, des boyaux de communication, des postes d'écoute construits selon toutes les règles de l'art moderne ; on leur en fait établir à eux-mêmes.

Les instructeurs sont des officiers de réserve et de territoriale, souvent incapables par leur âge ou l'état de leur santé de faire campagne. Il s'y adjoint aussi des officiers revenus du front blessés ou malades et qui ont encore besoin de prendre des forces avant d'y retourner. Ces derniers instructeurs sont particulièrement précieux, car, ayant fait la guerre, ils sont en mesure de donner aux hommes des enseignements basés sur l'expérience personnelle. Que d'erreurs et de morts eussent été évitées si les troupes qui marchèrent à l'ennemi aux mois d'août et de septembre avaient pu faire leur profit d'observations semblables.

*
* *

On lit dans le dictionnaire :

Embusqué : participe passé du verbe embusquer. Argot militaire : soldat ayant un emploi qui le dispense de l'exercice et des corvées.

La guerre 1914-1915 aura fait pénétrer dans le langage courant ce terme de caserne mais en lui attribuant un sens ultra-péjoratif. Être un embusqué signifie à présent être un soldat qui, redoutant d'être tué ou blessé, s'est fait par protection caser dans un emploi où il vit bien tranquille et est assuré de ne jamais aller au front.

Et comme le populaire ne fait jamais rien à demi il a divisé une fois pour toutes les hommes qui portent l'uniforme en deux catégories : les *poilus,* ceux qui se battent ; et les *embusqués,* ceux qui ne risquent rien, en attendant le jour de la victoire.

C'est là un état d'esprit extrêmement fâcheux, car les combattants seraient rapidement battus en dépit de leur vaillance si quantité de leurs camarades ne s'occupaient journellement de les ravitailler en munitions, armes, vivres, équipements ; si les bureaux de l'administration militaire étaient privés d'employés. La moindre blessure deviendrait mortelle si les hôpitaux ne possédaient pas un personnel suffisant de médecins, pharmaciens, infirmiers.

Tous les soldats occupant ces postes sont aussi utiles, aussi indispensables que les combattants. Les supprimer, les réduire même serait criminel.

*
* *

La maladie de l'embusquage, à mesure que la guerre avançait, est devenue contagieuse ; elle a eu, en tout cas, le résultat déjà fâcheux de faire enlever des ateliers et des établissements où ils travaillaient pour l'administration de la guerre des ouvriers et des ingénieurs professionnels qu'il a fallu tant bien que mal remplacer par un personnel nullement préparé.

A propos des embusqués, M. Millerand, pendant la discussion sur la revision des réformés, s'écriait fort justement à la séance du 1er avril 1915 de la Chambre des Députés : « J'entends que l'on dit : En dehors de ces réformés, que vous allez soumettre à un examen, est-ce que vous n'avez pas des hommes qui pourraient vous fournir de bons soldats et dont l'emploi vous dispenserait de recourir à cette mesure exorbitante ?

« Et l'on prononce le gros mot d'embusqué.

« Messieurs, je me suis déjà expliqué à maintes reprises devant vos Commissions et devant celles du Sénat sur cette question. J'ai énuméré devant elles toutes les mesures que j'avais prises, soit par décrets, soit par circulaires, en vue de chercher et d'atteindre cette catégorie peu intéressante. Et j'ai demandé qu'on me suggérât, si j'en avais par hasard omis, quelque mesure qui pût permettre mieux et plus sûrement de les atteindre. On ne m'en a indiqué aucune.

« Mais, Messieurs, permettez-moi de vous

adresser une prière. On parle beaucoup de cette catégorie ; on en parle tant que l'on pourrait croire qu'il existe réellement une légion d'hommes qui se dérobent au service militaire. C'est une maladie bien française que la manie de nous dénigrer nous-mêmes. Elle a sévi dans le Parlement même jusqu'à la veille de la guerre, et l'histoire dira un jour ce qu'elle nous a coûté. Mais ce qui n'est qu'un travers, parfois déplorable, en temps de paix, risque, en temps de guerre, de devenir criminel.

« La confiance est un des éléments nécessaires de la victoire. »

Le ministre de la Guerre avait le droit d'affirmer aux députés qu'il s'était appliqué à rendre au service armé tous les hommes qui étaient remplaçables dans la fonction qu'ils occupaient, car sa première circulaire sur ce sujet date du 26 septembre 1914.

Le 15 octobre suivant, il écrivait au Gouverneur militaire de Paris, au général commandant la région du Nord et aux généraux commandant les autres régions :

La catégorie dite des embusqués doit disparaître à tout prix ; la situation de chaque homme maintenu au dépôt alors que son tour de départ l'appelait à aller au front sera examinée par vos soins.

Si cet examen faisait ressortir que le maintien au dépôt de l'un de ces hommes est injustifié et surtout qu'il est dû à des circonstances étrangères au bien du service, il vous appartiendrait de punir avec la dernière rigueur le chef coupable d'infraction à mes ordres.

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE LA

GUERRE DE 1914-1915

Par **FRANC-NOHAIN** et **PAUL DELAY**

AVIS

Les personnes désireuses de recevoir les fascicules de cette **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915** au fur et à mesure de leur publication sont priées de remplir le bulletin ci-contre et de nous le retourner directement 10, rue Cassette, Paris (6e).

Pour éviter des ports de factures et de lettres inutiles, les factures ne seront envoyées successivement qu'après livraison de trois fascicules.

La publication ne dépassera pas 18 fascicules : si elle dépassait ce chiffre, les souscripteurs à la *collection complète* rece-

vraient gratuitement les fascicules 19 et suivants. Nous comptons même que la publication sera complète en 15 ou 16 fascules.

P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, RUE CASSETTE, PARIS (6e)

Cette histoire formera environ 15 à 18 fascicules en format in-12 (*sans gravures*)

PRIX DE CHAQUE FASCICULE : **0** FR. **60**; *franco*, **0** FR. **70**

Le premier fascicule a paru le 15 mars 1915

Les fascicules suivants paraîtront successivement à raison d'un fascicule par quinzaine

APERÇU DE LA PUBLICATION

FASCICULE I
La Déclaration de Guerre et l'Etat de siège.

FASCICULE II
Paris menacé - Paris sauvé

FASCICULE III
Les Alsaciens-Lorrains et les Etrangers au service de la France.

FASCICULE IV
La Bienfaisance pendant la Guerre.

FASCICULE V
Les blessés, les morts.

FASCICULE VI
L'Aumônerie militaire de terre et de mer.

FASCICULE VII
L'Armée française
a) *Les dépôts*. L'appel des classes. Equipement et instruction.

FASCICULE VIII
L'Armée française
b) *Sur le Front.*

FASCICULE IX
L'Armée française
c) *Les services d'arrière.*

FASCICULE X
Les Anglais et leur armée continentale.

FASCICULE XI
Les Belges et leur gouvernement en France.

FASCICULE XII
Les prisonniers allemands et les prisonniers français,
etc.

Retourner ce Bulletin à la **Librairie P. LETHIELLEUX**
10, RUE CASSETTE, PARIS (6e)

BULLETIN DE DEMANDE

Je soussigné(1)

déclare souscrire à tous les fascicules de la collection **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915**, par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY, *au prix de* **soixante-dix centimes** *chaque fascicule rendu franco à domicile, jusqu'à concurrence de 18 fascicules. Si les fascicules dépassaient le nombre de 18, les fascicules 19 et suivants me seraient envoyés gratuitement.*

SIGNATURE :

(1) Nom et adresse bien exacts, très lisiblement écrits, avec indication du bureau de poste s'il y a lieu.

RAISON D'ÊTRE DE CETTE PUBLICATION

Écrite d'une plume alerte, cette Histoire anecdotique ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Bien des années se passeront avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté. On ne trouvera dans cette collection que des choses vécues dont les auteurs, écrivains et journalistes de talent, se sont efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

Chaque fascicule, formant un tout, a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses, en un style pittoresque et très littéraire. Le succès de la publication se justifie, car c'est une mine extrêmement riche d'anecdotes et de documents ingénieusement groupés.

Cette collection, la collection idéale de la famille, car elle peut être mise entre les mains de tous, est indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux faits extraordinaires que nous vivons, et qui désirent en garder le durable souvenir. Nul doute d'ailleurs qu'elle ne soit largement utilisée par les historiens futurs de la Grande Guerre.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

Vous voudrez bien porter votre activité personnelle sur cette question dont l'importance ne saurait vous échapper, en raison notamment de la répercussion qu'elle peut avoir sur l'opinion ; en pareille matière, c'est par des inspections inopinées qu'aux divers degrés de la hiérarchie il est possible et nécessaire de s'assurer que chacun fait ce qu'il doit.

Remarquons que nombre de ces embusqués occupaient, en temps de paix, les emplois où il s'agissait de les remplacer maintenant. Il avait donc fallu tout d'abord trouver des hommes de classes plus anciennes capables de les suppléer et obligés préalablement de se livrer à un réel apprentissage. Tel était le cas, par exemple, des secrétaires d'État-Major ou des soldats et gradés employés dans les bureaux du Ministère de la Guerre ou des États-Majors.

Le 29 octobre 1914, M. Millerand, sans méconnaître ces difficultés, venait à la rescousse, en s'adressant aux mêmes chefs que ci-dessus :

Des renseignements qui me sont parvenus, écrivait-il, il résulte que de nombreux emplois pouvant être tenus par des hommes du service auxiliaire sont encore occupés par des hommes du service armé.

Dans cet ordre d'idées, et à titre d'exemple, il n'est pas admissible que des hommes du service armé (pas plus des réservistes de l'armée territoriale que d'autres) soient détachés des dépôts d'infanterie dans les hôpitaux du territoire et, des dépôts de cavalerie, dans les infirmeries vétérinaires ou dans les dépôts de chevaux blessés ou malades ; de même il est très fâcheux que la plupart des

hommes du service armé, employés dans les divers services et établissements de l'intérieur, ne puissent dès maintenant être relevés par des hommes du service auxiliaire qui, depuis le début de la mobilisation, auraient pu et dû faire leur apprentissage à cet effet.

En conséquence, dès réception de la présente dépêche, vous voudrez bien :

1° Rechercher tous les emplois tenus par des hommes du service armé et susceptibles de l'être par des hommes du service auxiliaire, non seulement dans chaque dépôt, mais dans tous les États-Majors, services et établissements de votre région.

2° Pour remplir ces emplois :

a) Utiliser les hommes du service auxiliaire déjà présents sous les drapeaux ;

b) Convoquer tous les hommes du service auxiliaire qui seraient nécessaires en sus de ceux visés ci-dessus, en commençant par la classe la plus jeune y compris la classe 1914, et en allant au besoin, pour certaines spécialités, jusqu'aux classes les plus anciennes ;

3° Faire faire sans délai s'il y a lieu, aussi rapidement que possible, à ces hommes du service auxiliaire l'apprentissage nécessaire pour remplir les emplois en question ;

4° Récupérer, soit immédiatement, soit l'apprentissage terminé, les hommes du service armé correspondants :

a) En faisant entrer dans le rang, pour participer à l'instruction et fournir aux ravitaillements, ceux appartenant aux dépôts d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et du train ;

b) En versant dans les dépôts d'infanterie ceux appartenant aux sections de secrétaires, d'infirmiers et de commis et ouvriers d'administration.

Afin de me permettre de me rendre compte des

résultats obtenus et des progrès réalisés, vous voudrez bien me faire connaître, le 1er de chaque mois, en un état récapitulatif, le nombre d'hommes du service armé occupés jusqu'ici à des emplois susceptibles d'être tenus par des hommes du service auxiliaire et versés par chaque corps et service dans les unités de dépôt des armées combattantes.

De tels documents méritent d'être mis sous les yeux du public, car ils démontrent que, dès les premiers moments, l'autorité militaire s'est préoccupée de ne pas laisser des combattants esquiver la place qui leur revenait légitimement. On pourrait presque lui faire le reproche contraire, car, dans son zèle à ne pas souffrir des embusqués, elle a fait envoyer au front des ingénieurs et des ouvriers spéciaux qu'il a fallu plus tard réintégrer dans les usines fabriquant des armes ou des munitions et où leur absence avait amené un ralentissement dans la quantité et la qualité du travail accompli.

Que certains abus aient résisté à toutes les circulaires et à toutes les inspections, que, sur plus de quatre millions de mobilisés, il s'en soit rencontré quelques milliers étant parvenus à se maintenir dans des emplois où ils ne risquaient pas de balles ennemies, qui s'en étonnerait ? Pendant vingt années d'une incessante vigilance, le plus grand des généraux et des administrateurs militaires, Napoléon Ier, ne put arriver à supprimer complètement l'embusqué.

Et puis combien de jugements hâtifs et insuffisamment contrôlés ! En rencontrant dans les villes, après plusieurs mois de guerre, beaucoup de jeunes gens en uniforme, on était

tenté de traiter ces jeunes gens d'embusqués, alors que les uns venus du front étaient de passage et en mission, les autres déjà blessés achevaient la convalescence avant de repartir, d'autres encore quoique possédant l'apparence de la bonne santé n'en avaient pas moins des tares qui les faisaient maintenir dans le service auxiliaire.

*
* *

Aptes et inaptes. - La visite des trois médecins. - Vers le front.

Le départ sur le front des unités instruites dans les dépôts se fait évidemment de façon très variable. Il dépend à la fois des besoins des corps et du degré d'instruction des hommes. Ceux, par exemple, qui ont déjà reçu autrefois cette instruction partiront à besoins égaux avant ceux qui sont d'anciens exemptés, réformés ou auxiliaires. Pour les jeunes classes on compte quatre mois d'instruction, cependant la classe 1914 n'a été guère instruite que trois mois et demi avant d'être envoyée au front.

Au sujet de l'ordre établi dans ces départs des réclamations fréquentes et parfois violentes se sont élevées. A plusieurs reprises fut cité, dans les journaux ou dans les questions adressées par les députés au ministre de la Guerre et insérées au *Journal Officiel*, le cas de territoriaux appelés sur le front après avoir passé moins de temps au dépôt que des réservistes. C'est que l'on ne réfléchissait pas que le régiment

territorial ou les régiments d'active et de réserve d'une même région étaient choses entièrement distinctes. Les hasards de la guerre pouvaient très bien à un moment donné avoir fait des vides plus grands dans un régiment territorial que dans le régiment correspondant de réserve ou d'active.

Les hommes du service armé, à quelque classe qu'ils appartiennent, sont soumis, lors de leur arrivée dans les dépôts, à un examen médical, qui les fait classer en aptes et inaptes, les premiers étant physiquement capables de supporter les fatigues de la campagne, les seconds devant être gardés au dépôt jusqu'au jour où leur état de santé se sera amélioré.

Il pourrait se produire des abus dans le maintien indéfini de réservistes ou de territoriaux dans la catégorie des inaptes. Pour y obvier il a été résolu que les inaptes seraient, sans exception, soumis à un examen médical tous les deux mois. La commission est composée de trois médecins étrangers aux garnisons où ils opèrent, dans certains dépôts ce sont des médecins de l'armée anglaise qui ont fait passer la visite, dans d'autres des médecins de l'armée belge. De la sorte toute présomption de favoritisme se trouve écartée.

Il ne faudrait pas croire, au surplus, que le départ sur le front soit redouté, la vérité est tout autre. En dehors même du sentiment patriotique qui fait que chacun veut concourir à la défense du pays, la plupart des soldats préfèrent être débarrassés le plus tôt possible de la vie de caserne avec ses mille petites tracas-

series inévitables. Et le nombre de volontaires qui demandent à partir est souvent supérieur à celui des besoins.

Tel soldat sollicite d'être désigné avant tel autre parce que ce dernier est père de famille, et que lui est célibataire, on voit encore un soldat qui brûle d'être le premier parce que son frère ou l'un de ses parents a été tué par les Allemands et qu'il veut le venger le plus tôt possible. Parfois, pour obtenir de remplacer les camarades désignés, des soldats leur offrent de l'argent : vingt francs, cinquante francs, cent francs. N'est-il pas significatif, réconfortant et bien français, ce geste d'hommes prêts à payer le droit de se battre quelques jours plus tôt et de marcher les premiers au danger ?

640-15. — Paris, Imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil,
40, rue La Fontaine, 40

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e)

EN COURS DE PUBLICATION

HISTOIRE ANECDOTIQUE
DE
LA GUERRE DE 1914-1915

Par **FRANC-NOHAIN** et **PAUL DELAY**

Cette Histoire formera de 16 à 18 volumes format in-12 (18 1/2 × 12) sans gravures.

PRIX DE CHAQUE VOLUME : **0.60**; *franco*, **0.70**

APERÇU DE LA PUBLICATION :

Volume 1. — **La Déclaration de Guerre et l'État de Siège.**

Volume 2. — **Paris menacé. — Paris sauvé.**

Volume 3. — **Les Alsaciens-Lorrains et les Étrangers au service de la France.**

Volume 4. — **La Bienfaisance pendant la Guerre.**

Volume 5. — **Les Blessés. — Les Morts.**

Volume 6. — **L'Aumônerie militaire et les ecclésiastiques aux armées** (catholiques, protestants, israélites).

Volume 7. — **L'Armée Française :** *a)* LA MOBILISATION ET LE RECRUTEMENT. — Equipement. Instruction.

Volume 8. — **L'Armée Française :** *b)* SUR LE FRONT.

Volume 9. — **L'Armée Française :** *c)* LES SERVICES D'ARRIÈRE.

Volume 10. — **Les Prisonniers allemands et les prisonniers français.**

Volume 11. — **Les Anglais et leur armée continentale.**

Volume 12. — **L'Espionnage allemand. — La lutte économique contre les *Boches*.**

Volume 13. — **Paris et la Province depuis le retour du Gouvernement.**

Volume 14. — **Le Gouvernement Belge en France. — L'Armée Belge.**

Volume 15. — **La Guerre aérienne.**

Volume 16. — **La Guerre navale,** etc., etc.

Les titres des deux derniers volumes seront indiqués ultérieurement.

LE PREMIER VOLUME A PARU LE 15 MARS 1915. — LES VOLUMES SUIVANTS PARAISSENT A RAISON D'UN FASCICULE PAR QUINZAINE ENVIRON.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).